



## Rapport d'Activité du SMEIL et de la CLE Année 2020

Le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL), avec le statut d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), a été créé en septembre 2009. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, il a pris le relais de la COCOPAQ (devenue Quimperlé Communauté) pour la mise en œuvre du SAGE EIL. Ce syndicat a pour objet de permettre, à l'échelle du BV Ellé-Isole-Laïta, la mise en œuvre du SAGE (celui-ci ayant été approuvé le 10 juillet 2009), qui vise notamment, une gestion équilibrée de la ressource en eau, la prévention des inondations ainsi que la préservation et la gestion des zones humides et des milieux aquatiques.

### Rappel des missions du SMEIL :

- Il vise l'émergence d'une identité de bassin tout en respectant et en coordonnant les spécificités propres à chaque territoire le composant, et en veillant à ce qu'un principe de solidarité amont-aval soit assuré ;
- Il assure l'animation du SAGE EIL en lien permanent avec la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;
- Il assure la coordination, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des actions inscrites dans le SAGE ;
- Il assiste ses membres, selon les modalités définies par le Comité syndical, dans la mise en œuvre des préconisations du SAGE pour lesquelles ils ont été désignés maîtres d'ouvrage ;
- Il réalise les études et actions pour lesquelles il a été désigné maître d'ouvrage dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource et des milieux aquatiques, sur le territoire du bassin Ellé-Isole-Laïta et d'autres études, actions ou travaux décidés par le Comité syndical, en complément et en cohérence avec les actions menées par les maîtres d'ouvrage locaux ;
- Il est l'interlocuteur privilégié en cas de conflit d'usage de l'eau sur le bassin versant.

Le SMEIL porte l'animation du PAPI depuis 2014, l'animation du site Natura 2000 « rivière Ellé » depuis 2016 et l'animation du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) depuis 2017.

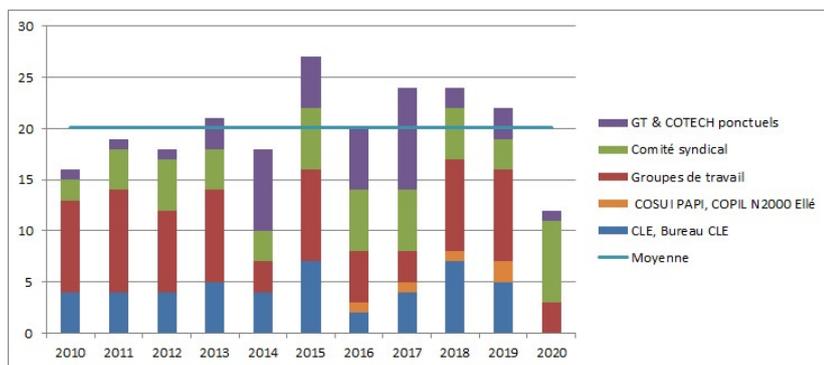
L'exécution de l'ensemble de ces objectifs doit se faire dans le strict respect du SAGE Ellé-Isole-Laïta et le Syndicat en rend compte à la Commission Locale de l'Eau.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le syndicat mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta (SMBSEIL) a été créé, par fusion de 3 syndicats préexistants : syndicat mixte du SAGE Blavet (SMSB), syndicat du bassin du Scorff (SBS) et syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL).

Pour tout savoir sur le SAGE Ellé-Isole-Laïta et le SMEIL : <http://www.smeil.fr/>

### Les points clés à retenir pour 2020

- 12 réunions : 8 comités syndicaux, 2 GT Eau et économie, 1 GT inondation et 1 Comité technique PAPI
- 6 points « Etiage »
- 2 numéros de la lettre du SAGE
- 2 Newsletter « La VEILLE du SMEIL » qui retrace les actus du site internet
- 20 campagnes de suivi bactériologique
  
- Lancement et suivi de nombreuses actions dans le cadre du PAPI
- Signature en février de l'avenant au PAPI pour la période 2020-2022
- Création du syndicat mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta (SMBSEIL)
- Validation de l'extension du périmètre du site Natura 2000 Rivière Ellé
- 4 avis rendus sur des dossiers.



En 2020, année exceptionnelle liée au COVID 19, on compte peu de réunions de concertation.

Par contre, les comités syndicaux ont été nombreux, à la fois pour renouveler les élus suite aux élections et aussi pour créer et mettre en place le syndicat fusionné.

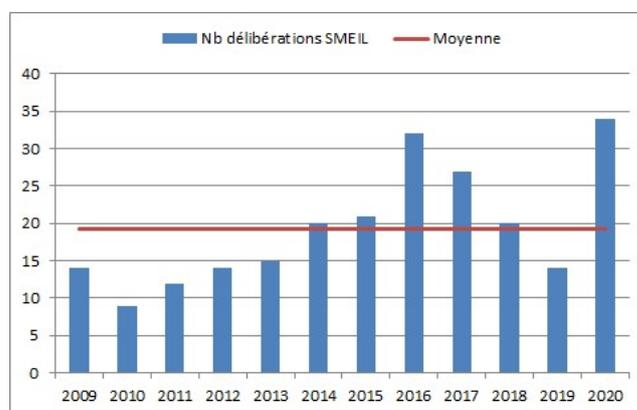
**Ventilation des réunions par année**

## **PARTIE A : LES ACTIONS PROPRES AU SMEIL**

### **Organisation de 8 comités syndicaux (23/01, 12/02, 11/03, 15/07, 28/09, 2/11, 7/12, 16/12)**

Le quorum n'a pas été atteint à 2 reprises.  
Pour information, toutes les délibérations prises sont listées en annexe 2.

34 délibérations ont été prises par le comité syndical en 2020, ce qui en fait l'année la plus prolifique depuis 2009.



**Répartition des délibérations prises par année**

### **Ventilation du temps de travail des agents du SMEIL**

Ne sont comptabilisés ici que les 4 agents techniques, soit en 2020, 636 jours de travail (3,2 ETP) :

- Le poste « Directeur du SMEIL et animateur du SAGE » : 1 ETP ;
- Le poste « Chargé de mission Inondations » : à temps partiel à hauteur de 0,8 ETP de janvier à août 2020 puis à temps plein de septembre à décembre 2020 ;
- Le poste « Technicien mise en œuvre du SAGE » : à temps partiel depuis sept. 2018 : 0,8 ETP ;
- Le poste de chargée de mission Natura 2000 : 0,5 ETP toute l'année.

L'année 2020 a été très particulière, au vu du contexte sanitaire lié à la COVID19. Cependant le SMEIL ayant mis en place le télétravail depuis 2 ans, l'organisation a été opérationnelle immédiatement, en s'appuyant sur les outils déjà à disposition (accès aux messageries et au serveur depuis l'extérieur...).

L'adaptation de l'organisation selon les évolutions s'est également faite en lien avec les orientations de Quimperlé communauté.

A partir du 16/03/2020 : confinement et télétravail.

Du 30/03/2020 au 07/05/2020 : 50% télétravail / 50% ASA (Autorisation Spéciale d'Absence).

Comme les autres années, 2 thématiques arrivent très en tête en termes de temps de travail :

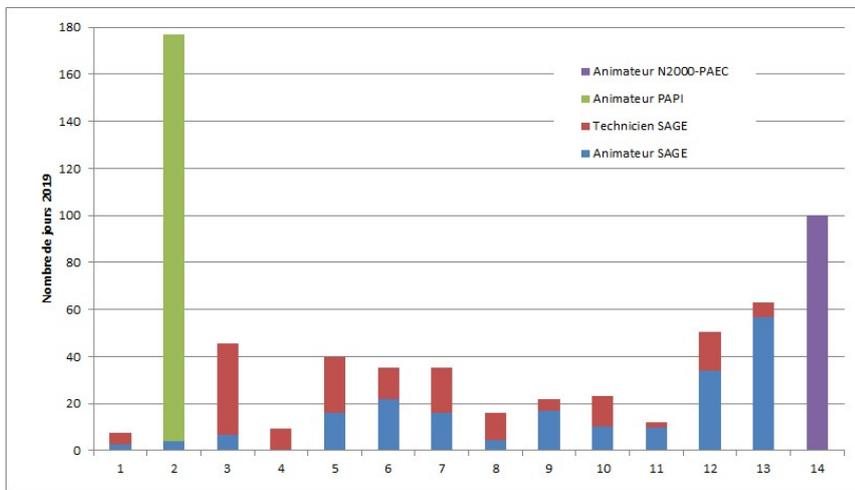
- Les actions relatives aux inondations (28% du temps de travail global) ;
- L'animation du site Natura 2000 – Rivière Ellé (16% du temps de travail global).

Ceci reste normal puisque le temps de ces 2 thématiques n'est pas ventilé ici dans le détail, au même titre que pour les autres actions relevant du SAGE. Le détail est décrit dans les § spécifiques.

Ensuite viennent les actions relatives à la création de la structure fusionnée et aux aspects administratifs et financiers, qui ont fortement mobilisé l'animateur : quasiment 50% de son temps de travail (28% du temps de travail global du SMEIL).

Les enjeux « milieux aquatiques », « estuaire », « eau et économie », ainsi que l'animation de la CLE (notamment la mise en place et actualisation des instances) pèsent chacune 6% du temps de travail global.

Les actions de communication (3%), restent conformes aux années antérieures. L'enjeu « gestion quantitative » (seulement 8j – 1%) a été très en retrait.



1	Enjeu 1 (gestion quantitative)
2	Enjeu 2 (inondations)
3	Enjeu 3 (milieux aquatiques - ZH)
4	Enjeu 4 (qualité)
5	Enjeu 5 (estuaire)
6	Eau et Economie
7	CLE et bureau de CLE
8	Sensibilisation, Communication
9	Relation avec élus, maîtres d'ouvrage du territoire, Etat, suivi dossiers (1)
10	Divers (réunions internes structure, formations...)
11	Politique de l'eau - extra EIL (2)
12	PASE (animation, mise en œuvre, suivi tab de bord, programmation, activités admin & financières)
13	Gouvernance et GEMAPI
14	Animation Natura 2000 - PAEC

### Ventilation du temps de travail des agents SMEIL – année 2020

#### Avis du SMEIL sur les projets du territoire Ellé-Isole-Laïta

Il y a eu 4 avis au nom du SMEIL : projet de forage agricole à Arzano ; demande d'enregistrement d'une unité de méthanisation et étude préalable à l'épandage du digestat par la SARL CapMetha ; PLUi de QC ; projet d'extension et de renouvellement de la carrière Guernambigot à Le Saint. Par ailleurs, plusieurs dossiers ont été suivis, soit en participant aux réunions, soit faisant l'objet de courriers, de positionnements, de visites de terrain ou de conseils (voir B.III).

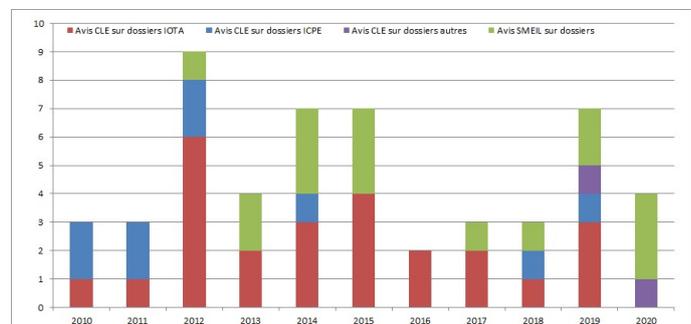
## ***PARTIE B : L'ANIMATION DU SAGE ET LE SECRÉTARIAT DE LA CLE***

### ***I/ L'ACTIVITÉ DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE***

Aucune réunion de CLE ni de son bureau en 2020. Cependant un travail important a été mené dans le cadre de la nouvelle composition (AP pris en octobre puis décembre 2020) et désignation des membres. Aucun avis de la CLE et de son bureau sur les dossiers, hormis un courrier en inter-SAGE (Golfe du Morbihan, Blavet, Scorff, EIL, Aulne) concernant les mesures compensatoires sur le dossier GRT Gaz.

En 2020, on dénombre 11 dossiers IOTA soumis à Déclaration, transmis pour information à la CLE.

**Depuis 2010, on recense donc 49 avis donnés par le SMEIL ou la CLE.**



### ***II/ L'ACTIVITÉ DES GROUPES DE TRAVAIL DU SAGE***

L'année 2020 a vu se concentrer le travail de concertation sur 2 principales thématiques : les inondations avec la mise en œuvre des actions du PAPI, l'eau et l'économie avec le suivi de l'étude sur l'évaluation socio-économique et environnementale de la stratégie pour l'eau sur le territoire.

### **Enjeu 1 - Gestion quantitative : 0 groupe de travail**

Même si aucun groupe de travail ne s'est réuni en 2020, la cellule étiage a tout de même surveillé régulièrement la situation en période estivale et 6 points étiage ont été publiés sur le site internet du SMEIL.

La cellule d'animation a participé également aux réunions organisées par la Préfecture du Morbihan dans le cadre du suivi de la ressource et de l'élaboration de l'arrêté cadre sécheresse.

### **Enjeu 2 - Inondations : 1 groupe de travail (16/01) et 1 comité technique PAPI (10/09) : voir Partie C**

### **Enjeux 3 & 4- Qualité, Milieux Aquatiques & Zones Humides : 0 groupe de travail**

Le travail s'est poursuivi concernant la compilation des données utiles dans le cadre de l'identification de secteurs prioritaires sur lesquels s'appuyer pour construire un futur programme d'actions multi-thématiques à l'échelle du BV.

La réflexion s'est poursuivie sur l'opportunité et la faisabilité d'aller vers la labellisation « Rivières Sauvages » des BV EIL et Scorff (ou certains tronçons). Cette démarche menée en partenariat avec les techniciens du réseau, Roi Morvan Communauté, Quimperlé Communauté, Lorient Agglomération et le Syndicat du Scorff. Sur EIL, le pré-diagnostic est quasiment finalisé et concerne les secteurs suivants : Naïc, Ellé médian et aval, Isole, Aër.

### **Enjeu 5 - Estuaire : 0 groupe de travail**

Le projet INPEC (Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers a été retenu dans le cadre de l'Appel à projet Biodiversité marine, et va démarrer en janvier 2021.

L'année 2020 a été consacré au montage du dossier, la mise en place du COPIL, l'élaboration du cahier des charges et la finalisation de la convention de partenariat entre les structures porteuses.

Porté par un groupement (SMEIL, SIVALODET, OUESCO), subventionné à 70% par l'AELB, accompagné par le CRESEB, plusieurs scientifiques et des prestataires, le projet INPEC va se dérouler sur 3 ans à l'échelle de 3 estuaires (Odet, Goyen, Laïta). Ces 3 masses d'eau de transition ont été classées en état moyen à médiocre sur l'indice poissons. L'enjeu global du projet porte sur le lien entre la note de l'indicateur, l'identification des pressions et la compréhension du fonctionnement des estuaires, afin de bâtir un programme d'actions. Ce projet pilote doit également permettre de formuler des recommandations de gestion transposables à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Le profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta ayant été validé par la CLE fin décembre 2019, les rapports ont été finalisés et le porté à connaissance auprès des nouveaux élus a été réalisé, en parallèle d'échanges avec les services de l'Etat, afin d'engager les actions.

Pour faire suite à la réunion du 18 septembre 2019 en présence de tous les acteurs concernés par les problèmes de navigation sur la Laïta, des échanges techniques se sont poursuivis avec les services des intercommunalités et le CD29, au sujet des options techniques et suites à donner.

### **Enjeu « Eau et économie » : 2 groupes de travail (03/03 et 08/09)**

Les discussions ont porté essentiellement sur l'évaluation socio-économique et environnementale de la stratégie pour l'eau sur le territoire avec le cabinet d'études IREEDD :

- Echanges sur le volet 2 : impact de la dégradation de la ressource en eau – coût de l'inaction ;
- Validation du volet 3 : circuits financiers liés à la gestion de l'eau sur le BV ;
- Echanges sur le volet 4 : Chiffrage du montant du programme d'action (PASE) ;
- Echanges sur le volet 5 : Indicateurs de suivi ;
- Echanges sur la synthèse de l'étude.

A la place d'un GT prévu initialement en novembre, l'ensemble des livrables a été transmis aux acteurs pour remarques pendant 5 semaines en fin d'année. La finalisation de l'étude et sa validation interviendront ainsi d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

### **III/ AUTRES ACTIONS OU RÉUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION**

- Réalisation des campagnes de prélèvements, interprétation des résultats du **suivi « bactériologie »** dans les eaux de surface et les coquillages et bancarisation sur BEA des données produites ;
- Sollicitations pour la **mise à jour des inventaires communaux des zones humides** ;
- **Inventaire des têtes de bassin versant** sur la partie 56 (en complément de la partie 29 réalisée par la CAMA) en lien avec le Syndicat du Scorff et le Syndicat du SAGE Blavet ;
- **Appui des communes volontaires dans leurs candidatures au label « O phyto »** de la Région Bretagne : présentation de la charte, diagnostic des pratiques...
- **Relai et coordination des inscriptions des agents et élus communaux aux formations « DEAN »** de la Région Bretagne
- Suivi et accompagnement des acteurs sur certains projets importants : **réfection de ponts** (Gourin) ; **étude de faisabilité pour l'assainissement** (Locunolé) ; restauration du **Dourdu à Kerjegu** (Qlé) ; **projet de gazoduc** en Bretagne sud porté par GRTGaz ; démarches foncières et gestion des **Guerns** (en appui du CD29 et QC) ; **projets de parcs photovoltaïques** (Guiscriff), **projet de contournement – RD782** (Le Faouët) ; **STEP de la conserverie PENY** (Saint Thurien) ; **PPC** sur St Thurien ; **suivi bactériologique** en sortie de STEP de Clohars
- Participation aux réflexions des **SCoTs, PLUi, PCAET** (COB - Roi Morvan Communauté et QC) ;
- Participations aux COPIL : **CTMA** porté par Quimperlé communauté ; diagnostic des affluents **rive gauche de la Laïta**, porté par Lorient agglomération ; **aménagement du seuil des Gorrets** porté par QC ; **étude hydro-sédimentaire de la Laïta – plage de la Falaise** (Guidel) ; suivi du dragage du port de Guidel ; schémas directeurs Assainissement et AEP portés par QC.

#### **Participation aux réflexions et travaux lors de réunions d'échanges**

- 9 janvier : séminaire ATBVB-APPCB sur le changement climatique ;
- 24 janvier : réunion technique sur le PDM (territoires EIL, SudCo, Odet) ;
- 29 janvier : CGLE ;
- 4 février : CAMAB du Finistère ;
- 15 septembre : cartographie unique des cours d'eau (DDTM 56) ;
- 21-22 septembre : séminaire national SAGE ;
- 29 septembre : réunion d'échanges avec les conchyliculteurs (CRC Bretagne Sud / QC / Porteurs de SAGE SudCo et EIL)
- 13 et 16 octobre : formation ATBVB sur les eaux souterraines ;
- 5 novembre : formation ATBVB sur les sols de Bretagne ;
- Participation aux échanges et travaux de l'APPCB, de l'ATBVB, du CRESEB, de la CAMA...

#### **Focus sur la création du syndicat mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta (SMBSEIL)**

Suite à la décision des EPCI prise en décembre 2020, de créer un syndicat unique, de nombreux chantiers et étapes de travail ont dû être engagées au cours de 2020 pour créer la structure au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- Phase administrative : rédaction des statuts ; délibérations des syndicats et consultation des futurs membres par la Préfecture ; arrêté préfectoral de création du syndicat pris en décembre 2020 ;
- Phase RH, avec une convention de partenariat avec le CDG 56 : saisine des comités techniques et concertation avec les élus et agents, concernant : l'organisation des services et les missions des agents ; le règlement intérieur, le RIFSEEP, le télétravail ;
- Phase budgétaire : en lien avec les Trésoreries pour apurer tous les comptes ; résiliation des contrats de prestation et consultation de nouveaux prestataires pour 2021 ; échanges avec les financeurs au sujet des actions à engager en 2021 et aides prévisionnelles ;
- Phase organisationnelle et matérielle : déménagement du mobilier et emménagement dans les locaux ; concertation avec Lorient Agglo sur les travaux à entreprendre ; audit et choix sur l'investissement des équipements informatiques et téléphoniques...

Qui plus est, toutes ces actions ont été menées dans un contexte électoral perturbé par la COVID 19, avec des comités syndicaux temporaires des 3 syndicats (de septembre à décembre), qu'il a fallu installer tout en anticipant la mise en place du syndicat unique.

## **IV/ MISE EN ŒUVRE DU SAGE ET DU PASE**

### **1/ Etat d'avancement**

A l'issue de l'actualisation de l'état des lieux du territoire validée en mars 2018, un Programme d'Actions Stratégique pour l'Eau (PASE) a été élaboré sur la période 2019-2024. Il se décline comme un outil opérationnel permettant de compléter les prescriptions du SAGE et des DOCOB des sites Natura 2000, en phase avec les évolutions nécessaires, dans un cadre plus souple juridiquement qu'une révision du SAGE.

La mise en œuvre du PASE s'est poursuivie en 2020, l'annexe 3 présente l'état d'avancement des 136 actions (8 enjeux et 40 orientations stratégiques).

Le document complet du PASE est disponible sur le site internet du SMEIL au lien suivant : <https://www.smeil.fr/le-sage/5-le-pase/> .

### **2/ L'état des masses d'eau du bassin versant Ellé-Isole-Laïta**

Les dernières cartes d'état des masses d'eau disponibles sont celles de 2017, utilisées dans l'état des lieux du SDAGE 2019 (*Voir cartes en annexe 4*).

Toutes les masses d'eau de cours d'eau sont classées en bon état en 2017 (très bon état pour l'Inam) au sens de la DCE.

L'estuaire reste en état moyen depuis 2010, le paramètre « Poissons » étant identifié comme facteur déclassant pour la Laïta. L'état chimique de l'estuaire n'atteint pas non plus le bon état, pour cause de Plomb dans le sédiment (présence également du Cadmium et Zinc dans une moindre mesure). Le délai pour atteindre le bon état est fixé à 2027 dans le cadre du SDAGE 2016-2021.

Concernant le paramètre « bactériologie », le classement conchylicole est confirmé en B sur l'ensemble de la zone de production pour le groupe 3 (coquillages non fousseurs).

Par ailleurs, une étude sanitaire a été menée par l'Ifremer sur 2019/2020 pour évaluer la qualité microbiologique et chimique des fousseurs (groupe 2) en vue de leur classement sanitaire initial. Elle montre également une qualité sanitaire moyenne « B » avec un secteur plus fragile au sud-ouest, au niveau de l'anse de Stervilin.

Parmi les cours d'eau sur lesquels avoir une attention particulière, figurent également, pour rappel :

- Le Doudu : le délai pour l'atteinte du bon état est inscrit en 2021 dans le SDAGE 2016-2021. Les paramètres à l'origine de ce risque sont : les pesticides, la morphologie et l'hydrologie (plans d'eau).
- Le Frouit : le bon état reste relatif et basé sur peu de données : l'état physico-chimique est pour sa part mauvais, particulièrement sur les paramètres « matières organique », « nutriments » et « oxygène dissous ». Par ailleurs, les suivis « pesticides » et « bactériologie » du SMEIL montrent que ce cours d'eau est le plus problématique sur EIL.

### **3/ Les contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE approuvé**

Deux contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) ont été menés sur le territoire :

- **Le contrat territorial « Ellé-Isole-Laïta » - partie Finistère porté par Quimperlé Communauté.** Un 1<sup>er</sup> contrat s'est déroulé de 2010 à 2014 prolongé par un avenant sur 2 ans en 2015 et 2016. Suite à une étude préalable conduite en régie par Quimperlé Communauté, un nouveau contrat est en cours sur la période 2017-2021 élargi au sous-BV de la Laïta et au Naïc finistériens. Il se décline autour d'actions dédiées à la restauration de la morphologie des cours d'eau et à la continuité écologique et dans une moindre mesure d'actions d'entretien.
- **Le contrat territorial « Ellé amont » porté par Roi Morvan Communauté.** Signé en février 2015, il devait se terminer fin 2019 mais a été prolongé d'un an par avenant. Toutes les actions prévisionnelles n'ont pu être engagées, en particulier pour l'aménagement d'ouvrages ou la lutte contre les espèces envahissantes mais les plus structurantes (reméandrage) ont été menées à bien avec plusieurs actions assurées via une maîtrise d'ouvrage Fédération de Pêche du Morbihan. 2020 a permis la poursuite des opérations de restauration hydromorphologique sur le Langonnet (Keraudrénic, Langonnet) et sur l'Ellé (Runellou, Langonnet).
- **Le diagnostic des affluents du sous-BV rive gauche de la Laïta (partie Guidel), mené par Lorient Agglomération :** démarré en 2018 à la suite de plusieurs échanges avec le SMEIL, le diagnostic a été validé en 2019 et l'élaboration du programme d'actions est actuellement en cours.

- **La stratégie bocagère de Quimperlé Communauté (2016-2020)** : elle vise la reconstitution du bocage en tenant compte des densités bocagères, des risques de ruissellements et des SAGE.

En 2020, le SMEIL a engagé les réflexions avec les intercommunalités pour réformer la gouvernance (mutualisation des COPIL et du GT « Qualité-MAZH » du SAGE) et élaborer de nouveaux outils opérationnels multi-thématiques à l'échelle EIL, autour des sujets suivants : morphologie des cours d'eau, restauration et gestion des zones humides, bocage, plans d'eau, gestion du sol... Au vu du contexte sanitaire et des priorités des EPCI à la finalisation de leurs programmes d'intervention, les échanges n'ont pas pu être réguliers sur ce sujet. Les réflexions vont se poursuivre en 2021.

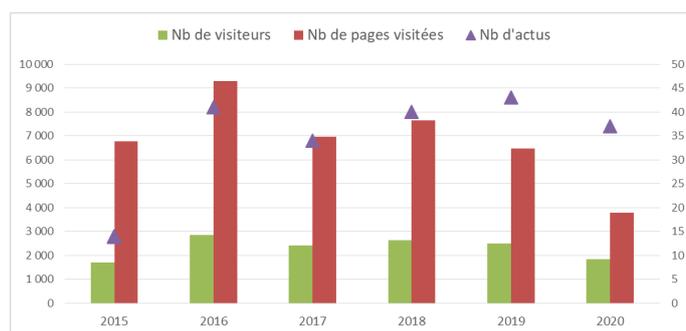
## **V/ ACTIONS DE COMMUNICATION**

### **1/ Organisation de 2 points presse (voir annexe 1 + dossier de presse complet en annexe)**

- 5 février 2020 : inauguration des repères de crue installés place Charles de Gaulle, créés par le groupement d'architectes – paysagistes, Kloum Design et Dorian Taburet
- 29 juillet 2020 : évènement le 13 décembre 2020 pour commémorer les 20ans de la crue historique de 2000 (NB : opération annulée)

### **2/ Elaboration et diffusion d'outils de communication**

- 2 numéros de la lettre d'information du SAGE : <http://www.smeil.fr/documentation/2-outils-de-communication/lettre-du-sage/>;
- 2 newsletters retraçant les dernières actualités du site internet ;
- 6 points « étiage » publiés en page d'actualité du site internet du SMEIL : <https://www.smeil.fr/documentation/1-actualit%C3%A9s/>



Par ailleurs, le site internet continue à être renseigné et 37 actualités ont été mises en ligne en 2020.

On dénombre 1 847 visiteurs pour 3 792 pages visitées en 2020.

Pour tout savoir sur le SMEIL, la CLE, le SAGE, le PAPI, Natura 2000... : <http://www.smeil.fr/>

### **3/ Actions d'information et de sensibilisation**

- **Formation et sensibilisation des élus et acteurs** : au vu des changements importants survenus (élections ; renouvellement de la composition de la CLE ; changement de compétences liées à MAPTAM et NOTRe ; création du syndicat mixte Blavet Scorff EIL...), il est primordial d'assurer des formations et réunions d'échanges auprès de tous les acteurs du territoire. Ces formations, bâties en lien avec l'APPCB, devaient se dérouler initialement en 2020, mais ont été reportées. Pour autant, les sujets et déroulés de présentation ont été bien avancés.
- **Mise à disposition de documentation réalisée en mutualisant les moyens** : un guide du SAGE et 9 fiches thématiques ont été réalisés en collaboration au sein de l'APPCB, et seront mis à disposition des acteurs en 2021. Ils sont disponibles sur le site internet du SMEIL : <https://www.smeil.fr/le-sage/4-les-documents-du-sage/>

## **VI/ SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX**

En 2011, le SMEIL a mis en place 2 réseaux de suivi pour mieux connaître l'état de contamination des eaux de surface pour les paramètres « Pesticides » et « Bactériologie ».

## **1/ Réseau de suivi « Pesticides » - en suspens depuis 2016**

Compte tenu des faibles teneurs en pesticide détectées dans les cours d'eau sur les 6 années de suivi (2011-2016) et des contraintes budgétaires, les analyses « pesticides » étant onéreuses, le SMEIL ne souhaite pas dans l'immédiat lancer un nouveau marché et réfléchira dans les prochaines années à initier des suivis plus poussés sur une année, conformément au protocole régional.

## **2/ Réseau de suivi « Bactériologie » - 20 campagnes en 2020**

Ce suivi a été mis en place en mai 2011, en collaboration avec le laboratoire LABOCEA.

Une campagne « temps sec » correspond à une période de 10 jours sans pluie ; une campagne « temps de pluie » se déroule après au moins 10 mm de pluie en 24 heures.

En milieu d'année 2018, un nouveau protocole a été mis en place, notamment dans le cadre de l'actualisation du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta. En 2020, 2 stations de suivi ont été ajoutées au 21 précédemment échantillonnées : sur le Dourdu à l'amont de la traversée du centre-ville de Quimperlé (Dour3) et sur un affluent rive droite de la Laïta, secteur de Québlen à Quimperlé (Que), localisation en annexe 5.

6 prestations différentes ont été définies, avec pour 2020 :

1. Analyse et dénombrement d'E. Coli dans des échantillons d'eau superficielle sur 23 stations (localisation en annexe 5) : 4 campagnes « temps de pluie » ;
2. *Prélèvements d'échantillon d'eau superficielle, dénombrement d'E. Coli sur 23 stations et mesures/estimation de débit sur 8 stations : pas de campagne ;*
3. Suivi de la salubrité de l'estuaire avec analyse d'huîtres creuses sur 4 stations (localisation en annexe 5) : 6 campagnes ;
4. Teneurs en métaux lourds dans les huîtres : 1 campagne ;
5. Teneurs en PCDD, PCBi et PCDF dans les huîtres : 1 campagne ;
6. *Marqueurs de contamination bactériologique : pas de campagne.*

Par ailleurs, les échanges se sont poursuivis dans le cadre de l'opération pilote sur le Dourdu amont. Pour rappel, deux sites sur Mellac font l'objet d'un suivi avant / après travaux, en lien également avec la présence / absence de pâturage : 1 site agricole et 1 site public entretenu par écopâturage. Aucune campagne n'a pu être menée en 2020. Le site agricole a modifié ses pratiques et sa gestion des pâtures, ce qui n'a pas permis des analyses après travaux comparables aux précédents échantillonnages. Sur le 2<sup>ème</sup> site public, les travaux de suppression du passage à gué n'ayant pu être réalisés cette année (arrêt maladie du référent), les campagnes de mesure après travaux n'ont pu être engagées.

De plus, afin d'évaluer l'effet des opérations de réhabilitation de réseau sur Quimperlé et les cours d'eau du bassin versant du Dourdu aval et affiner le diagnostic sur ce secteur prioritaire au vu des concentrations importantes en bactériologie mesurées :

- 4 campagnes après travaux ont été réalisées en avril, mai, septembre et octobre par « temps sec » (prélèvements par le SMEIL, analyses à la charge de Quimperlé Communauté).
- 4 campagnes de marqueurs bactéroïdales ont été menées : 2 sur le secteur de la Laiterie en juin et octobre et 2 sur le secteur de Ty Bordeaux en octobre et décembre (prélèvements par le SMEIL, analyses à la charge de Quimperlé Communauté).

## **PARTIE C : L'ANIMATION DU PAPI**

---

### **1. Préambule**

*Le projet de PAPI a été élaboré en régie SMEIL de juin 2014 à septembre 2015.*

*Le PAPI Ellé-Isole-Laïta a ensuite été instruit par les services de l'Etat puis le comité de bassin Loire-Bretagne, de septembre 2015 à mai 2016.*

*Ce PAPI a été **labellisé le 26 mai 2016** par le comité de bassin Loire-Bretagne.*

*La convention cadre a été signée par l'ensemble des parties prenantes, le 20 octobre 2016.*

*Depuis cette date le PAPI Ellé-Isole-Laïta est officiellement entré en phase de mise en œuvre.*

*Le 1<sup>er</sup> COSUI de ce PAPI a été organisé le 12 janvier 2017 en Préfecture du Finistère.*

*Il a été l'occasion de réaliser une conférence de presse pour annoncer le lancement officiel du PAPI Ellé-Isole-Laïta, rappeler les principales actions de ce PAPI et les actions d'ores et déjà initiées.*

Le **second COSUI** du PAPI a eu lieu le **8 avril 2019** en Préfecture du Finistère. Il a permis de faire un point sur l'état d'avancement du programme d'actions, un point sur l'état des dépenses, et de **présenter et valider le projet d'avenant n°1 au PAPI**.

**En 2020, 1 Groupe de Travail inondation de la CLE ainsi qu'1 COTECH PAPI ont été organisés :**

- Un GT inondation de la CLE le 16 janvier 2020 portant sur le rendu de l'étude d'agrandissement de la section de passage du pont du Bourgneuf à Quimperlé, menée par ISL (Angers) ;
- Un COTECH le 26 mars 2019 portant sur l'étude ZEC (Action VI-1) et notamment la modélisation des différents scénarios de programme d'action définis.

Un COTECH PAPI élargi au GT inondation initialement programmé pour novembre 2020 a dû être annulé compte tenu du COVID-19. Celui-ci devait porter sur l'étude des Zones d'Expansion des Crues.

**En février 2020 l'avenant au PAPI** (qui avait été élaboré en 2019) **a été signé par l'Etat, le Département du Finistère, Quimperlé-Communauté, la Ville de Quimperlé et le SMEIL.**

Pour rappel, le coût du PAPI EIL, sur la période 2016-2021, a été évalué dans la convention initiale à 834 000 euros et le surcoût de l'avenant est de 79 000 euros, ce qui porte le montant total du PAPI à 913 000 euros.

Un rapport d'activité complet du PAPI est disponible sur demande au SMEIL, récapitulant de manière exhaustive l'état d'avancement des actions sur 2016-2020.

## **2. Etat d'avancement des principales actions**

### **❖ Suivi des principales actions programmées sur la période 2016-2019 par maître d'ouvrage**

#### **SMEIL :**

#### **➤ Action I-3 (40 000€) : Démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité**

Une collaboration avec l'IFFO-RME (Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement) a été initiée par le SMEIL et l'EPAGA courant 2018 pour reprendre et finaliser la conception du démonstrateur (après un marché public infructueux en 2017). Le SMEIL a signé une convention avec l'IFFORME en 2019 pour définir clairement la mission confiée de conception et de fabrication du démonstrateur.

En 2020 s'est finalisée la conception de la partie exposition (panneaux) de ce démonstrateur en lien avec l'IFFO-RME et l'EPAGA. L'impression et la livraison de la partie exposition est attendue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Il est également attendu courant 2021 la récupération de matériel pour constituer la partie showroom, de présentation des solutions existantes. Dès 2021, il faudra faire vivre cet outil par un important effort d'animation, prévue en régie du Syndicat, et lancer l'action V-3 visant à proposer des diagnostics de réduction de la vulnérabilité aux particuliers et professionnels.

#### **➤ Action I-9 (30 000€ sur 2016-2022) : Sensibiliser les scolaires**

En 2018/2019 le SMEIL a élaboré avec l'IFFO-RME (Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement) un programme d'intervention en collège, et plus particulièrement en classes de 5<sup>ème</sup>, de sensibilisation au risque inondation. L'inspection académique du Finistère a été consultée dans le cadre de l'élaboration de ce programme.

Les interventions ont débuté en 2019 au sein de 2 collèges : à Scaër et Bannalec. 9 classes de 5<sup>ème</sup> ont été sensibilisées à travers des ateliers en salle ainsi que des visites de terrain à Quimperlé.

En 2020 cette action a été annulée compte tenu de la crise sanitaire. Initialement, il était prévu d'intervenir dans les 4 collèges (publics et privés) de Quimperlé. Une convention avec Eau et Rivières de Bretagne a été signée pour bénéficier de leur appui pour ces interventions.

L'objectif reste de généraliser pour l'ensemble des collèges restant du territoire sur 2021-2022 ces interventions. 9 collèges seront visés au total, répartis sur Quimperlé, Gourin, Le Faouët et Priziac.

#### **➤ Action I-19, définie dans l'avenant (30 000€) : Organiser un événement autour des 20 ans de la crue de décembre 2000 (2020)**

Le SMEIL a passé courant 2020 un marché public pour retenir un prestataire qui aurait été en charge de la mise en œuvre de cette mission. De nombreuses réunions ont eu lieu à ce sujet avec la Ville de Quimperlé et les prestataires pressentis. Compte tenu de la crise sanitaire, cette action a finalement été annulée et le marché public a été rendu caduc. Des discussions sont dorénavant à engager avec la Ville de Quimperlé pour définir si cette action est à reporter à 2021 ou à annuler.

➤ **Action V-1 (40 000€) : Etudier l'agrandissement de la section de passage du pont du Bourgneuf**

Le marché de prestation intellectuelle pour cette étude a été notifié le 04/12/2018 entre le SMEIL, maître d'ouvrage, et le bureau d'études ISL. La modélisation 2D réalisée dans le cadre de l'étude de la Laïta (Action I-1) a été ré-exploitée. Cette étude a été menée en 2019 en concertation avec les services voiries du Département (le pont étant départemental) et la Ville de Quimperlé.

Le rendu final de l'étude a eu lieu en Groupe de Travail inondation de la CLE le 16 janvier 2020. L'étude démontre l'absence d'intérêt à engager des travaux sur cet ouvrage, au regard de l'analyse cout-bénéfice négative.

➤ **Action VI-1b (40 000€) : Réaliser la 2<sup>ème</sup> phase (programme d'actions) de l'étude sur les Zones d'Expansion des Crues (1<sup>ère</sup> phase d'inventaire terminée depuis juillet 2018)**

La phase 2 de définition du programme d'action est en cours depuis l'été 2018 et devrait se terminer courant 2021. Le bureau d'étude a rencontré des difficultés techniques, a dû acquérir des données topographiques complémentaires fin 2019 – début 2020 (Action VI-1a Bis intégrée à l'Avenant PAPI) et a sous-traité les modélisations hydrologiques et hydrauliques au cabinet ISL.

La modélisation des différents scénarios de programme d'action a été réalisée courant 2020, les 1ers résultats ont été présentés lors du COTECH PAPI du 10 septembre 2020.

La dernière version du rapport provisoire des Analyses Multi-Critères réalisées pour les 3 scénarios modélisés a été remise au SMEIL le 17 novembre 2020. Un scénario ressort aujourd'hui avec une AMC positive.

**Ville de Quimperlé :**

Pierre Timmerman apporte son appui à la Ville de Quimperlé pour la mise en œuvre des actions PAPI sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.

➤ **Action I-6 (10 000€) : Réfection de la perche « repère de crue » installée Quai Brizeux**

Le marché pour la conception-réalisation d'un repère de crue original et bien visible a été notifié le 20/11/2018 à un groupement d'architectes – paysagistes : Kloum Design et Dorian Taburet.

La restitution de la première esquisse a eu lieu le 12/03/2019, en présence de l'ABF. Celle-ci a été validée par l'ABF et le bureau municipal de Quimperlé. L'AVP du projet a été validé en septembre 2019. L'accord du Maire sur la déclaration préalable de travaux, comprenant l'avis positif de l'ABF, a été reçu en octobre 2019.

Les différents devis pour la phase de fabrication (métallerie, granitier, impression sur verre, ...) ont été notifiés entre novembre 2019 et janvier 2020.

La pose et l'inauguration du dispositif ont eu lieu le 5 février 2020, en présence du Maire de Quimperlé, de la DDTM29, du CD29, du SMEIL et de la presse.

➤ **Action I-7 (5 000€) : Installations de « repères de crue » pour les événements de 2013-2014**

Le SMEIL a réalisé un travail préparatoire de repérage des futurs emplacements de ces repères, afin de déterminer le nombre à implanter. Il s'avère qu'en plus des repères de 2013 à implanter, plusieurs repères de la crue de 2000 sont à repositionner.

Le marché de géomètre pour implanter ces nouveaux repères de crues a été notifié le 19/12/2018. Mi-2018 le géomètre a nivelé les sites devant accueillir ces repères. Les repères ont été achetés par la Ville de Quimperlé en novembre 2019.

Courant 2020, des autorisations pour la pose des repères ont été demandées aux propriétaires des bâtiments visés. Les 2 premiers repères ont été posés début janvier 2021.

➤ **Action III-1 (régie) : Mettre à jour le PCS de Quimperlé**

De fréquentes réunions ont lieu entre le SMEIL et la Ville de Quimperlé pour travailler sur les pistes d'amélioration du PCS actuel (qui date de 2014), et notamment pour réaliser un retour d'expérience des crues de décembre 2019. La révision du PCS s'est poursuivie durant les hivers 2019-2020 et 2020-2021.

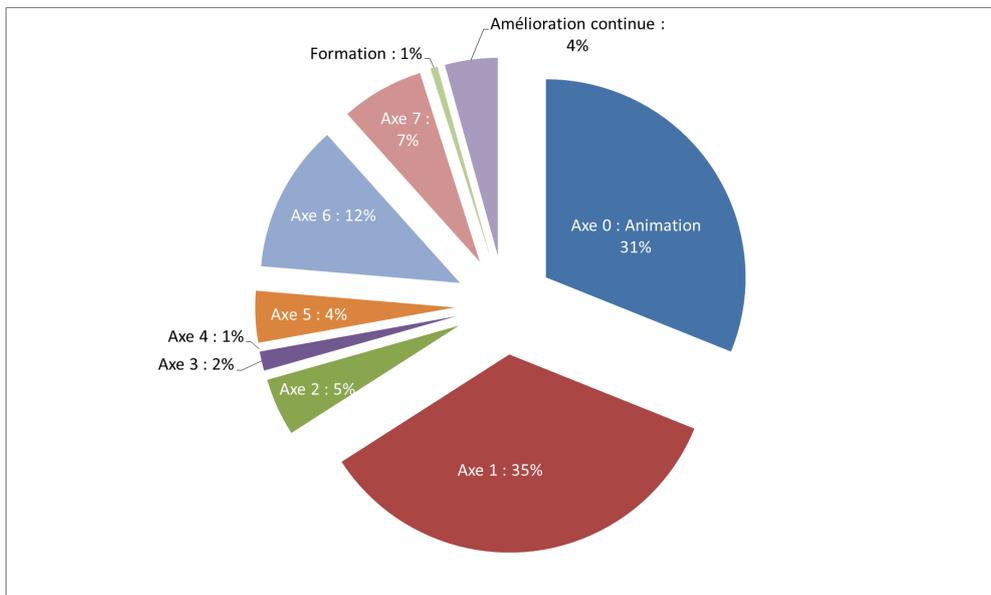
❖ **Temps passé par axe du PAPI (en % d'ETP)**

En 2020, 35% du temps de travail de l'ingénieur PAPI du SMEIL a été consacré à l'Axe 1, qui comporte le plus grand nombre d'actions (action I-3 du démonstrateur, action I-9 de sensibilisation des scolaires, action I-6 pour l'œuvre artistique évoquant le risque inondation, action I-7 pour les repères de crues, action I-19 pour organiser un événement autour des 20 ans de la crue de 2000,...).

30% environ du temps de travail a été consacré à l'animation du programme d'actions (réunions, suivi des subventions et paiements, relations avec les partenaires, communication, ...).

12% a été consacré au ralentissement des écoulements et à l'étude des zones d'expansion des crues.

L'axe 7 (gestion des ouvrages) a occupé 7% du temps de travail, principalement sur la réflexion relative à l'étude à mener concernant l'ouvrage de ralentissement dynamique du Douordu, prévue pour 2021, et la préparation du cahier des charges.  
 Environ 5% du temps de travail a été passé sur l'axe 2, principalement sur le suivi des périodes à risques, et les retours d'expérience des inondations.



Environ 4% du temps de travail a été passée sur l'axe 5, principalement dans le cadre de l'action V-1 qu'est l'étude sur le Pont du Bourgneuf et la réflexion sur les diagnostics de réduction de la vulnérabilité.  
 L'axe 3 a occupé 2% du temps, principalement du fait de la révision du PCS de Quimperlé.  
 L'amélioration continue (bibliographie, gouvernance, ...) a occupé 4%.  
 Les formations ont représentées 1% du temps de travail.

### **3. Difficultés générales rencontrées pour l'animation du PAPI et propositions de solutions**

La crise sanitaire liée au COVID-19 a conduit à annuler les interventions en collège ainsi que l'action prévue autour des 20 ans de la crue de décembre 2000 et à reporter la concertation liée à l'étude sur les Zones d'Expansion des Crues.

Depuis le lancement du PAPI, les études ont été priorisées et respectent globalement le planning initial (I-1 : étude Laïta, terminée, V-1 : étude du pont du Bourgneuf, terminée, VI-1 : étude ZEC, phase 2 en cours). A noter que les études sous MO Ville de Quimperlé initialement prévue en 2016 avaient été repoussées à 2018 et sont aujourd'hui achevée (VII-2 : étude et travaux sur les barrières anti-inondation du Quai Brizeux et Action VII-1 : étude sur le secteur des Anciennes Fonderies).

Les actions financées qui ne concernent pas des études connaissent pour certaines du retard, comme pour le démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité (I-3), mais sont en phase de réalisation. L'action visant à proposer des diagnostics de réduction de la vulnérabilité (V-3) débutera une fois le démonstrateur (I-3) opérationnel.

Les seuls travaux programmés dans le cadre du PAPI concernaient la rehausse des barrières anti-inondation du quai Brizeux à Quimperlé et sont achevés. Les installations d'une œuvre rappelant le risque inondation à Quimperlé (I-6) ainsi que de repères de crues pour l'événement de 2013 (I-7) ont été posés par la Ville de Quimperlé courant 2020 et début 2021.

Plusieurs actions de sensibilisation programmées en régie SMEIL, sans financement, ont été repoussées du fait de la priorisation des études et actions subventionnées.

## ***PARTIE D : L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « RIVIÈRE ELLÉ »***

---

### **1. Préambule**

Le portage du site Natura 2000 Rivière Ellé, assuré initialement par Roi Morvan Communauté (entre 2010 et 2015) a été repris par le SMEIL, suite à l'avis favorable émis en Comité de Pilotage Natura 2000 Rivière Ellé du 27 juin 2016. Ainsi, après 9 mois d'interruption, l'animation du DOCOB du site Natura 2000 Rivière Ellé a redémarré le 15 septembre 2016, avec une animation à hauteur de 0,5 ETP.

Un rapport d'activités complet de l'animation du site est disponible sur demande au SMEIL.

### **2. Etat d'avancement des actions**

#### ➤ **Gestion des habitats et des espèces**

4 Contrats Natura 2000 :

- Suivi du contrat Natura 2000 signé en 2018 par un particulier sur Langonnet ;
- Suivi du contrat Natura 2000 signé en 2018 par l'AMV sur la RNR des marais de Glomel ;
- Suivi du contrat signé en 2019 par la Fédération de pêche du Morbihan sur Langonnet ;
- Elaboration d'un nouveau contrat validé fin 2020 et engagé par un particulier sur Langonnet.

Animation du PAEC Ellé-Isole-Laiïta-Aven-Bélon-Merrien : voir partie E.

Suivi de l'actualisation de 2 Plans Simple de Gestion avec le CRPF.

#### ➤ **Suivi des évaluations des incidences**

7 dossiers accompagnés :

- Projet de création d'une voie de contournement au sud du Faouët par le conseil départemental du Morbihan : consultation de l'état d'avancement du projet, réunion de présentation par les services départementaux, avis sur les atteintes du projet au site Natura 2000 ;
- Projet de Plan Simple de Gestion (PSG) pour une propriété forestière à Guiscriff – carte des habitats et indication des espèces présentes au CRPF ;
- Projet de construction d'un méthaniseur à Beuzec Cap Sizun avec épandage des boues dans une exploitation du Faouët (en bordure de l'Inam) – consultation du dossier administratif et lien avec la DDTM sur les manquements du dossier ;
- Projet de curage des alluvions en bas de la cale du quai Surcouf à Quimperlé – assistance à la ville de Quimperlé pour la réalisation du dossier Loi sur l'eau et l'évaluation des incidences Natura 2000, réalisation de la carte des habitats ;
- Déclaration de travaux pour la réfection du mur de soutènement de l'échelle limnimétrique de Pont Priant sur l'Inam – Indication des éléments à prendre en compte pour l'évaluation des incidences Natura 2000 à la DREAL Bretagne qui réalise la demande administrative pour le compte de la commune du Faouët ;
- Projet d'installation d'une antenne relais au bourg de Priziac – identification des atteintes potentielles aux milieux et aux espèces pour le bureau d'étude ATC ;
- Projet d'extension de la carrière de Le Saint – consultation du dossier d'enquête publique et rédaction de l'avis SMEIL sur le volet biodiversité.

#### ➤ **Etudes, suivis scientifiques et techniques**

Coordination et participation à l'étude Mulette perlière – phase 3 sur l'Aër : Rédaction du cahier des charges et désignation du prestataire ; 2 journées de prospection sur le terrain qui ont permis d'identifier une quinzaine de Mulettes perlières sur un linéaire d'1,5 km ; Echanges avec Bretagne Vivante sur les suites à donner à l'étude, notamment le besoin d'évaluer la situation du sous-BV en lien avec l'état de la population.

Mobilisation du conservatoire botanique national de Brest pour mise en place d'un groupe de travail régional sur les protocoles de suivi de la Sphaigne de la Pylaie.

Validation du projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 Rivière Ellé et diffusion de l'information au COPIL et acteurs du territoire.

Travail sur l'activité agricole comme outil de préservation de la biodiversité des espaces délaissés : participation à une journée d'échange régionale, prise de contact avec partenaires potentiels ayant conduits des actions similaires (CIVAM, CRAB, GAB).

### ➤ Information, communication, sensibilisation

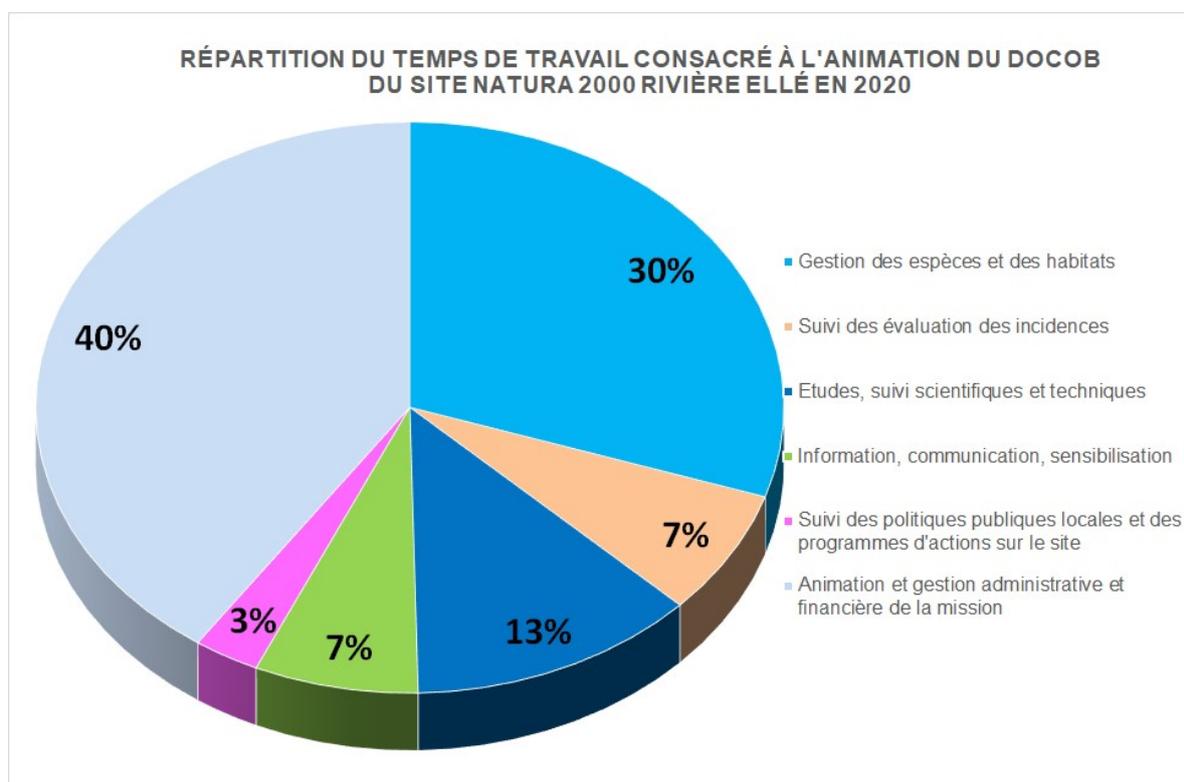
Plusieurs articles dans la Lettre d'information du SAGE Ellé-Isole-Laïta et site internet du SMEIL.

Participation à la vie de réseau : Natura 2000 Bretagne et autres.

Valorisation touristique du territoire par la mise en valeur du patrimoine naturel : Organisation et coordination d'un groupe de travail « communication » avec les responsables tourisme de Quimperlé Communauté et Roi Morvan Communauté ainsi que le référent communication de la fédération départementale de pêche du Finistère. L'objectif de ce GT était de faire un tour d'horizon des compétences des acteurs et de leurs projets pour trouver des pistes de travaux supports à la valorisation du patrimoine naturel du site Natura 2000.

### ➤ Animation et gestion administrative et financière de la mission

Gouvernance du site Natura 2000 en lien avec les acteurs locaux et administration : suivi des financements, subventions et conventions ; échanges avec les financeurs sur les programmes d'actions 2020.



## ***PARTIE E : L'ANIMATION DU PAEC ÉLLÉ-ISOLE-LAIÏTA ET AVEN-BÉLON-MERRIEN***

*Décembre 2016 : participation à l'appel à projet régional PAEC*

*2 février 2017 : avis favorable de la CRAEC sur le PAEC EILABM.*

*Le territoire du PAEC est EIL, avec le BV Aven-Bélon-Merrien. Il est porté par le SMEIL, en collaboration avec Quimperlé Communauté sur la partie ABM.*

*En 2017, l'animation avait représenté 45 jours, en s'appuyant également sur un partenariat avec la Chambre d'agriculture pour l'appui technique lors des réunions. Outre cette animation, les agriculteurs montent leur dossier seuls ou avec l'appui technique de leur choix, mais il reste à leur charge.*

*Après une année blanche pour les contractualisations suite à la fermeture des mesures au niveau régional en 2018, les MAEC localisées pour la gestion des zones humides ainsi que la MAEC gestion du bocage ont été à nouveau ouvertes pour les exploitants du BV EILABM sur l'année 2019, sous réserve qu'ils s'engagent ou soient engagés dans une MAEC système.*

Sur la base des données instruites par les DDTM, il est dorénavant possible de faire le bilan de la contractualisation 2015-2019, comprenant les deux années d'animation du PAEC par le SMEIL et Quimperlé Communauté en 2017 et 2019.

Sur le territoire du PAEC Ellé-Isole-Laïta-Aven-Bélon-Merrien, **188 exploitations sont engagées en MAEC** système et/ou localisée, Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB) ou Maintien en Agriculture Biologique (MAB). Cela représente une surface de **8 220 ha**.

Parmi les MAEC système, accessibles à toutes les exploitations bretonnes, les mesures les plus utilisées sont les mesures systèmes polyculture élevage comprenant plus de 70% d'herbe et moins de 12% de maïs. Ces MAEC sont engagées sur 1 779 ha en maintien (SPM1) et 850 ha en évolution (SPE1) - c'est-à-dire modification des pratiques pour atteindre plus de 70% d'herbe et moins de 12 % de maïs.

L'autre MAEC système très répandue sur le territoire du PAEC est la MAEC système polyculture élevage comprenant au moins 55% d'herbe et moins de 28% de maïs (SPM3). Cette mesure est engagée sur 1 374 ha.

Concernant les MAEC localisées dont l'accès a été rendu possible par l'animation du PAEC, **45 exploitations ont souscrit des mesures sur 305 ha**. Les 3 principales mesures sollicitées par les exploitants agricoles sont les suivantes :

- Les MAEC HE04 (gestion par pâturage extensif de ZH) : 15 exploitations ont engagé au total 108 ha ;
- Les MAEC HE05 (gestion par fauche tardive de ZH) : 21 exploitations ont engagé au total 102 ha ;
- Les MAEC HA03 (gestion durable des haies) : 13 exploitations ont engagé au total 18,5 km de haies.

## **PARTIE F : BUDGET ET FINANCEMENT**

### **I/ VOLET SAGE**

Les actions prévisionnelles pour 2020 étaient les suivantes :

**Animation** : Pour l'année 2020, la dépense prévisionnelle du SMEIL en volet animation est estimée à 135 000€ TTC pour un montant de subvention prévisionnelle de l'Agence de l'eau estimée à 88 200 € TTC. Les 46 800 € restants sont financés par les partenaires statutaires : Conseil régional, Qlé Com, RMCom et Lorient Agglo.

**Communication** : Pour l'année 2020, le montant global est estimé à 5 000 € TTC. Le montant de la subvention prévisionnelle de l'AELB est estimé à 2 500 € TTC. Les 2 500 € restants sont financés par les partenaires statutaires.

**Etudes** : Les besoins de financements (13 000 € TTC) concernent le suivi bactériologique 2020 (10 000€) et l'appui du CDG 56 pour les aspects RH liés à la création du syndicat (3 000€), aidés à 50% par AELB.

### **II/ VOLET PAPI**

**Animation** : la prise en charge d'un chargé de mission sur l'année à temps partiel : **48 000 €**.

Le poste est subventionné à hauteur de 80% (40% Etat / 40% CD29). Le reste à charge est financé par les partenaires statutaires.

### **III/ VOLET NATURA 2000**

**Animation** : la prise en charge d'une chargée de mission à mi-temps sur toute l'année, subventionnée à hauteur de 100% par le FEADER et l'Etat (**28 800 €**).

### **IV/ VOLET PAEC**

**Animation** : l'animation et la diffusion des informations ont été réalisées dans le cadre de la mission Natura 2000.

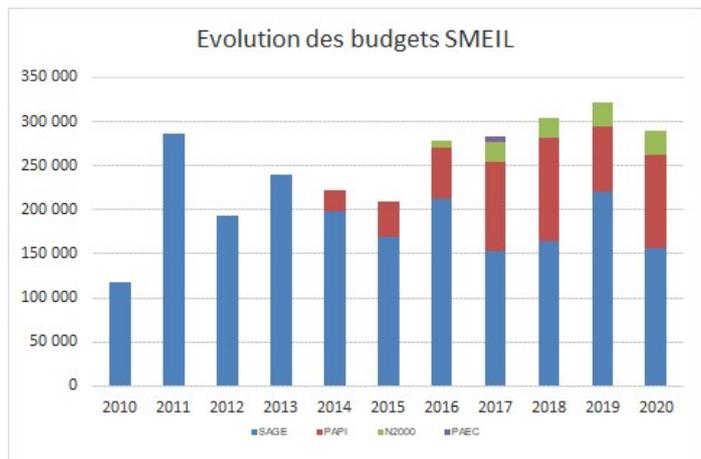
### **V/ RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU SMEIL DEPUIS 2010 :**

Années	SAGE			PAPI			Natura 2000			PAEC	TOTAL
	Animation	Etudes - suivis	Communication	Animation	Etudes	Communication	Animation	Etudes	Communication	Animation	
CA 2010	91 129	27 332									118 461
CA 2011	142 803	140 275	3 898								286 976
CA 2012	124 900	57 396	11 568								193 864
CA 2013	127 030	89 560	23 635								240 225
CA 2014	134 962	54 744	9 035	23 688							222 429
CA 2015	125 517	35 490	7 614	40 208							208 829
CA 2016	131 500	66 498	13 822	44 389	14 707		7 480				278 396
CA 2017	128 365	21 922	3 153	42 728	54 518	2 823	22 649		3 352	7 728	287 238
CA 2018	131 898	22 033	9 734	44 643	69 668	3 278	22 851		1 632		305 736
CA 2019	122 906	94 815	3 622	44 285	23 869	4 316	26 757	1 999			322 569
CA 2020	122 703	35 400	4 064	43 349	42 568	17 500	22 670	1 500			289 754
TOTAL	1 383 713	645 465	90 145	283 290	205 330	27 917	102 407	3 499	4 984	7 728	2 754 477
MOY 10-20	125 792	58 679	9 014	40 470	41 066	6 979	20 481	1 750	2 492	7 728	250 407

Le budget moyen du SMEIL sur les 11 années d'existence est d'environ **250 000 € / an**.

La hausse depuis 2016 s'explique par la diversification des compétences : portage du PAPI, du site Natura 2000 « Rivière Ellé » et du PAEC.

Les charges de personnel (indemnités des élus comprises) représentent environ 58% du budget sur cette même période (61% en 2020).



## ***PARTIE G : BILAN – PERSPECTIVE***

**Le principal chantier mené en 2020 a été la création de la nouvelle structure de planification à l'échelle des territoires Blavet / EIL / Scorff, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, par fusion des 3 syndicats existants. Ceci a demandé une forte implication au niveau administratif, juridique, financier et Ressources humaines.**

Le syndicat mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta porte ainsi :

- L'animation des 3 SAGE ;
- L'animation des 2 PAPI fluviaux (EIL et Blavet) ;
- L'animation de 2 sites Natura 2000 (« Rivière Ellé » et « Rivière Scorff, forêt de Pont Calleck »)

Outre ces actions de planification, le syndicat a également la compétence de l'item 1 – études de la GEMAPI.

1/ Cette mutualisation permettra ainsi d'articuler au mieux ces planifications, à l'échelle de chaque bassin versant d'une part, de créer des synergies et partages d'expériences entre territoires d'autre part (réflexions communes sur des méthodologies de travail...). Citons par exemple :

- La création d'une cellule SIG, permettant de structurer et d'organiser les données ;
- L'élaboration d'un cadre commun pour les tableaux de bord des 3 SAGE ;
- Le suivi des démarches concernant le changement climatique et la sensibilisation des acteurs ;
- Le travail spécifique à mener dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2022-2027 ;

L'implication sera conséquente pour consolider le syndicat, au niveau organisationnel, logistique et financier.

2/ Sur EIL, plusieurs chantiers importants sont à mener, dont les priorités affichées sont les suivantes :

- Installation de la nouvelle CLE, ré-organisation des groupes de travail ;
- Formation de tous les acteurs à la gestion intégrée de l'eau et aux enjeux EIL, à la suite des élections municipales et de la recomposition totale de la CLE ;
- Engagement d'une réflexion de fond avec les intercommunalités pour construire un programme d'actions multi-thématiques à l'échelle du BV EIL, assurant une cohérence et une transversalité des volets planification et opérationnel (EPCI, syndicat).
- Finalisation des principales actions en cours, notamment étude « eau et économie » ; étude « zones d'expansion des crues » ; démonstrateur des techniques de diminution de la vulnérabilité ;
- Mise en œuvre de l'avenant du PAPI 2020-2022 ;
- Renforcement de l'animation du site Natura 2000 « Rivière Ellé » : augmentation de l'enveloppe financière et du temps de travail dédié ; dynamique de mutualisation avec le site « Scorff ».

3/ Enfin de nombreux autres projets stratégiques sont à conduire :

- Etude sur le fonctionnement écologique de l'estuaire : Le projet INPEC (Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers) qui se déroulera sur 3 ans (2021-2024), porté par un groupement (SMBSEIL, SIVALODET, OUESCO) ;
- Mise en place des outils opérationnels adéquats pour assurer la déclinaison du programme d'actions du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta ;
- La démarche de valorisation du patrimoine naturel : liens avec la labellisation des territoires en bon état, Natura 2000, Pays d'art et d'histoire...
  - Etude du sous-BV de l'Aër pour la mulette perlière.

→ Tous les articles de presse sont dans le document annexe.

Les sujets traités sont notamment :

- La gouvernance
- L'étiage
- L'eau potable
- Les inondations
- La qualité des eaux
- Le littoral

2 | Le Télégramme

08 02 2020 LT

QUIMPERLÉ

La ville, le SMEIL et la DDTM ont réceptionné les « repères de crue ». Au premier plan, les créateurs Dorian Taburet et Antoine Mingy, ainsi que le métallier Jean-Baptiste Patris. Le Télégramme/Roland Fly



## Derrière le granit, les inondations

Trois « maisonnettes » en granit ont été positionnées sur l'un des parapets de la place Charles-de-Gaulle, ce mardi, à l'intérieur desquelles on peut observer l'état de la ville sous les eaux, lors des différentes crues des années passées.

**Roland Fly**

● C'est l'un des chapitres inscrits au Papi, programme d'actions de prévention des inondations, à Quimperlé : « Amélioration de la

connaissance et de la conscience du risque ». Là où se rejoignent Isole et Ellé, place Charles-de-Gaulle, ce sont trois « maisonnettes » qui ont été installées ce mercredi. Par les petites fenêtres taillées dans ces petites façades de granit, on peut observer l'état de la ville sous les eaux. Des images des crues de 1925, 1995, 2000, 2001 et 2014, quatorze vues au total, ont été choisies. Ces objets de mémoire ont été imaginés par Dorian Taburet, architecte à Concarneau, et Antoine Mingy, designer de l'Atelier Kloum à Quimper.

« **Boîtes à mémoire** »

« Le repère de crue symbolique, c'est la maison Inondée. On est tous des habitants », souligne Antoine Mingy. Et ces « boîtes à mémoire » sont aussi « des objets de design dans l'espace public ». Ils viennent

dans une continuité de ce qui a déjà été présenté à Quimperlé.

Le maire, Michaël Quernez, a souligné le travail mené avec la Société d'histoire et les Bâtiments de France, « pour une approche respectueuse du lieu et intéressante. Ce sont des images parlantes qui matérialisent les choses ».

Le budget de cette réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de la ville, était de 10 000 €, subventionné à 50 % par l'État et 30 % par de Département.

Cette installation fera l'objet de médiation en 2020 sur la thématique « Eau et paysage », menée par le pôle culture et patrimoine de la ville en lien avec le service tourisme de Quimperlé Communauté.

Les trois « maisonnettes » ont été fabriquées par Jean-Baptiste Patris, métallier à Concarneau, et la marbrerie Pythagore de Laniscat (22).

## Annexe 2

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES EN 2020 PAR LE COMITÉ SYNDICAL

Date CS	N°	Thème	Intitulé délibération	Folios
23/01/2020	199	FUTUR SYNDICAT	VALIDATION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2019-2021	151
	200	N2000	ANNEE 2020 - ANIMATION DU SITE NATURA 2000 RIVIERE ELLE	152
	201	FINANCES	DEBAT D'ORIENTATION 2020 : APPROBATION PAR LE CS	153
	202	FINANCES	ANNEE 2020 - SUBVENTION DU VOLET ANIMATION DU SAGE	154
	203	FINANCES	ANNEE 2020 - SUBVENTION DU VOLET COMMUNICATION DU SAGE	155
	204	ETUDE	ANNEE 2020 - RESEAU DE SUIVI BACTERIOLOGIE	156
	205	FINANCES	ANNEES 2019 A 2021 - SUBVENTION DU VOLET ANIMATION DU PAPI	157
	206	FINANCES	ACTION « ORGANISER UN EVENEMENT 20 ANS CRUE HISTORIQUE 2000 » PAPI EIL (I-19)	158
	207	FINANCES	ACTION « ETUDES COMPLEMENTAIRES A L'ETUDE D'OPTIMISATION DES ZEC » PAPI EIL (VI-1a Bis)	159
	208	RH	2020-2022 CONVENTION MISE A DISPOSITION AGENTS QC - SMEIL	160
12/02/2020	209	N2000	ANIMATION NATURA 2000	162
	210	FINANCES	COMPTE DE GESTION 2019 - APPROBATION PAR LE CS	163
	211	FINANCES	CA 2019 - APPROBATION PAR LE CS	164
	212	FINANCES	AFFECTATION DES RESULTATS 2019	165
	213	FINANCES	DEBAT D'ORIENTATION 2020 - APPROBATION PAR LE CS	166
	214	FINANCES	BUDGET PRIMITIF 2020 : APPROBATION PAR LE CS	167
	215	RA	ADOPTION RAPPORT D'ACTIVITE 2019	168
	216	FINANCES	FINANCEMENT APPCB – ANNEE 2020	169
11/03/2020	217	FUTUR SYNDICAT	PROCEDURE FUSION STRUCTURES SAGE BLAVET, SCORFF, EIL	171
	218	FUTUR SYNDICAT	CONVENTION CDG56 / ACCOMPAGNEMENT / VOLET RH	172
15/07/2020	219	PARTENARIAT	AVENANT CONVENTION SMEIL SITER - PROFIL VULNERABILITE BACTERIO LAÏTA	174
28/09/2020	220	ELECTION	Election de la Présidente	176
	221	ELECTION	Election de la 1ère Vice-présidente	177
	222	ELECTION	Election du 2ème vice-Président	178
	223	DELEGATION	Délégation d'attributions consenties à la Présidente	179
02/11/2020	224	PDT VP	Rôles et responsabilités des Vice-Présidents	181
	225	FINANCES	Indemnités du Président et des Vice-présidents	182
	226	ELECTION	Désignation du représentant du SMEIL à la CLE SAGE EIL	183
	227	PARTENARIAT	Appel à initiatives / préservation et restauration de la biodiversité marine - projet INPEC	184
07/12/2020	228	RH	DÉLIBÉRATION ADOPTANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	186
	229	RH	DÉLIBÉRATION INSTAURANT LE TÉLÉTRAVAIL ET SES MODALITÉS D'APPLICATION	187
	230	RH	AVENANT CONVENTION CDG56 / ACCOMPAGNEMENT VOLET RH DANS LE CADRE DE LA CREATION DU FUTUR SYNDICAT DE PLANIFICATION	188
	231	PAPI	AVENANT CONVENTION DE DÉLÉGATION PREVENTION DES INONDATIONS SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA DIGUE DE KERGLANCHARD	189
16/12/2020	232	RH	RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL	191

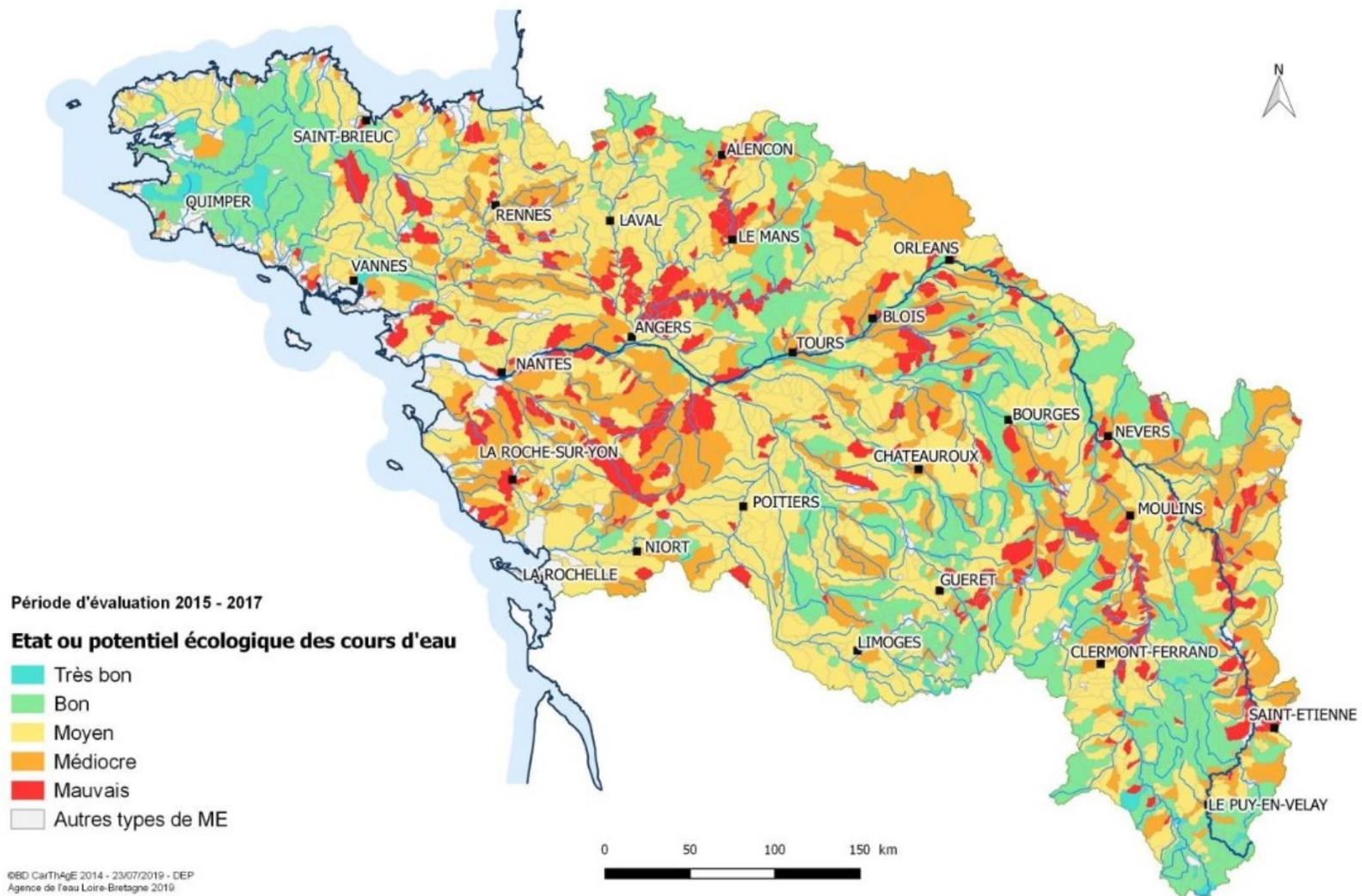
## Annexe 3 – Etat d'avancement du PASE EIL 2019-2024

enjeu	n°action	titre action	MO	échéancier	état avancement
A.1/ Améliorer les connaissances la communication la pédagogie	A.1.1	Inventaire caractérisation retenues collinaires et de substitution - Evaluation impacts actuels sur l'hydrologie	EPTB	2019-2020	
	A.1.2	Etat précis des prélèvements en étiage et ceux concernés par 7B2 puis suivi	EPTB	2019-2024	
	A.1.3	Suivi des nouveaux puits et forages privés avec des communes tests	EPTB	2020-2024	
	A.1.4	Actualisation des courbes et coefficients de tarissement des débits estimés dans l'état des lieux 2005	EPTB	2021	
A.2/ Mettre en place un plan d'économies d'eau pour tous les usages	A.2.1	Pédagogie et campagne de communication adéquate	EPTB	2020-2024	
	A.2.2	Mise en œuvre SDAEP et actions nécessaires à l'atteinte des rendements de réseau et indices linéaires de perte	QC LA Eau 56	2019-2024	
	A.2.3	Promotion des solutions les plus simples et économiques	QC LA Eau 56	2020-2024	
	A.2.4	Mise en place de foyers tests avec les particuliers	QC LA Eau 56	2020-2024	
	A.2.5	Promotion d'alternatives pour les promoteurs ou MO - Fourniture de clés de lecture aux partenaires pour leurs projets	QC LA Eau 56	2020-2024	
	A.2.6	Accompagnement des communes (diagnostic, suivi des travaux...)	EPTB	2019-2024	
	A.2.7	Centralisation des actions et démarches mises en place par les acteurs - newsletter éco eau	EPTB	2019-2024	
	A.2.8	Suivi des consommations d'eau et évolution	EPTB	2019-2024	
A.3/ Gérer les étiages	A.3.1	Renforcement du rôle de l'EPTB / appui apporté aux acteurs locaux - Diffusion très large des infos via les collectivités	EPTB	2019-2024	
	A.3.2	Finalisation plan de gestion étiages, mobilisation réseau d'observateurs en complément des comités sécheresse	EPTB	2019-2020	
A.4/ Développer la recharge naturelle des masses d'eau souterraine	A.4.1	Mise en place de solutions douces : préservation infrastructures naturelles - Structure du sol et humus, ...	EPCI	2020-2024	
	A.4.2	Amélioration et diffusion des connaissances	BRGM CRESEB AFB	2019-2024	
A.5/ Sécuriser et diversifier la ressource	A.5.1	Recherche de nouvelles ressources souterraines pour l'AEP dans les 2 départements	QC LA Eau 56	2019-2024	
	A.5.2	Diversification et mutualisation de la ressource par un maillage du territoire	QC LA Eau 56	2019-2024	
	A.5.3	Etude opportunité et faisabilité du stockage hivernal - Evaluation impact nouvelles installations de stockages hivernaux	EPTB	2021-2024	
	A.5.4	Sécurisation de l'alimentation en eau potable des industriels en période d'étiage et de sécheresse	Eau 56 QC LA Industriels	2019-2024	
	A.5.5	Consolidation des échanges avec les principaux consommateurs d'eau	EPTB	2019-2024	
B.1/ Améliorer la connaissance et la conscience du risque	B.1.1	Démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité	EPTB	2019-2021	
	B.1.2	Panneau informatif en cas d'alerte (prévision + mesures de prévention)	Ville Qlé	2018-2019	
	B.1.3	Réfection de la perche "repère de crue" du Quai Brizeux	Ville Qlé	2018-2019	
	B.1.4	Installation de repères de crues pour 2013/2014	Ville Qlé	2018-2019	
	B.1.5	Elaboration d'un protocole de retour d'expérience après crues	EPTB	2019-2020	
	B.1.6	Sensibilisation des scolaires au risque inondation	EPTB	2019-2022	
	B.1.7	Partenariat avec la MRN sur la quantification des dommages	EPTB	2019-2022	
	B.1.8	Accompagnement des communes pour la réalisation de leur DICRIM	EPTB	2019-2022	
	B.1.9	Accompagnement du camping à risque de TyNadan et la commune de Locunolé	EPTB	2019-2022	
	B.1.10	Manifestations culturelles œuvrant à la culture du risque	EPTB	2021-2022	
	B.1.11	Organisation d'un évènement « mémoire des 20 ans des inondations de 2000 »	EPTB	2019-2021	
	B.1.12	Animation d'un réseau de logements "témoins" résilients	EPTB	2020-2022	
	B.1.13	Sensibilisation et accompagnement de Scaër et Clohars-Carnoët à la réalisation d'un PCS	EPTB	2021-2022	
	B.1.14	Accompagnement à la réalisation des POMS, PCA et PCS	EPTB	2019-2022	
B.2/ Améliorer la surveillance, la prévision des crues et des inondations	B.2.1	Mise en place et animation d'une chaîne d'observateurs de crues	EPTB	2019-2022	
	B.2.2	Optimisation des échanges SPC - acteurs de la gestion de crise, hors crise	EPTB	2019-2022	
B.3/ Améliorer l'alerte et la gestion de crise	B.3.1	Mise à jour du PCS de Quimperlé	Ville Qlé	2019-2020	
B.4/ Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme	B.4.1	Sensibilisation des communes / EPCI au risque inondation et ZEC	EPTB	2019-2022	
	B.4.2	Accompagnement des gestionnaires de ponts pour une non aggravation du risque	EPTB	2019-2022	
	B.4.3	Démarche pour la réouverture des sorties de secours du Quai Brizeux	Ville Qlé	2020-2022	
	B.4.4	Création d'échanges inter-services pour veiller au respect du PPRI	Ville Qlé QC	2019-2022	
B.5/ Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens	B.5.1	Etude pour l'agrandissement de la section de passage du pont du Bourgneuf	EPTB	2018-2019	
	B.5.2	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des particuliers et professionnels	EPTB	2019-2022	
	B.5.3	Réduction de la vulnérabilité des bâtiments de services publics : travaux	Ville Qlé	2019-2020	
	B.5.4	Accompagnement des industriels	EPTB	2019-2022	
B.6/ Ralentir les écoulements	B.6.1	Etude "Zones d'Expansion des Crues" - 2ème phase : programme d'actions	EPTB	2019-2020	
	B.6.2	Etudes complémentaires au stade projet et travaux sur les ZEC identifiées	EPCI	Après 2023	
B.7/ Gérer les ouvrages de protection hydraulique	B.7.1	Protection des secteurs Halles + Anciennes Fonderies (Quimperlé) : travaux	QC	Après 2023	
	B.7.2	Etudes pour l'optimisation de l'ouvrage de RDC Kerbertrand sur le Dourdu	QC EPTB	2019-2021	
	B.7.3	Travaux sur l'ouvrage de Kerbertrand	QC	Après 2023	
B.8/ Maîtriser les eaux pluviales par une gestion intégrée et innovante	B.8.1	Réalisation des zonages d'assainissement des eaux pluviales	EPCI communes	2019-2021	
	B.8.2	Réalisation des schémas directeurs des eaux pluviales	EPCI communes	2019-2021	
	B.8.3	Mise en œuvre des travaux identifiés par la mise en place d'une gestion intégrée	EPCI	2019-2024	
	B.8.4	Etat des lieux des bassins d'orages (inventaire et analyse du fonctionnement) et optimisation de leur gestion	EPCI communes	2019-2020	
B.9/ Préserver et restaurer le bocage	B.9.1	Réalisation d'inventaires du bocage en lien avec paysages, TVB, et prise en compte dans les PLUi	EPCI	2019-2024	
	B.9.2	Elaboration de stratégies bocagères mettant en avant les fonctionnalités hydrauliques du maillage bocager	EPCI	2020-2024	
	B.9.3	Interdiction de destruction du bocage stratégique vis-à-vis de la limitation des ruissellements	EPCI	2019-2024	
	B.9.4	Reconstitution de talus plantés et gestion durable du bocage en mobilisant tous les outils BB N2000 MAEC	EPCI	2019-2024	
C.1/ Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec les prescriptions du SAGE	C.1.1	Prise en compte des inventaires zones humides et cours d'eau	EPCI	2019	
	C.1.2	Mise à jour des inventaires zones humides et cours d'eau	EPCI	2019-2024	
C.2/ Inventorier et caractériser tous les plans d'eau	C.2.1	Inventaire et caractérisation des plans d'eau : nature, mode d'alimentation, surface, ...	EPTB	2019-2022	
	C.2.2	Evaluation de l'impact cumulé des plans d'eau par sous-BV	EPTB	2022-2024	
	C.2.3	Elaboration d'un plan d'action test pour réduire l'impact des plans d'eau	EPTB	2022-2024	
C.3/ Garantir la continuité écologique	C.3.1	Suivi et accompagnement des démarches pour la mise en conformité des 9 ouvrages concernés	EPCI	2019-2014	
	C.3.2	Actualisations du ROE et mise à jour des taux d'étagement et de fractionnement	EPTB	2021-2024	
	C.3.3	Restauration de la continuité écologique (aménagement d'ouvrages...)	EPCI propriétaires	2019-2024	
	C.3.4	Compilation de toutes les actions menées par les acteurs (Etat, EPCI, FDPMA...)	EPTB	2019-2024	

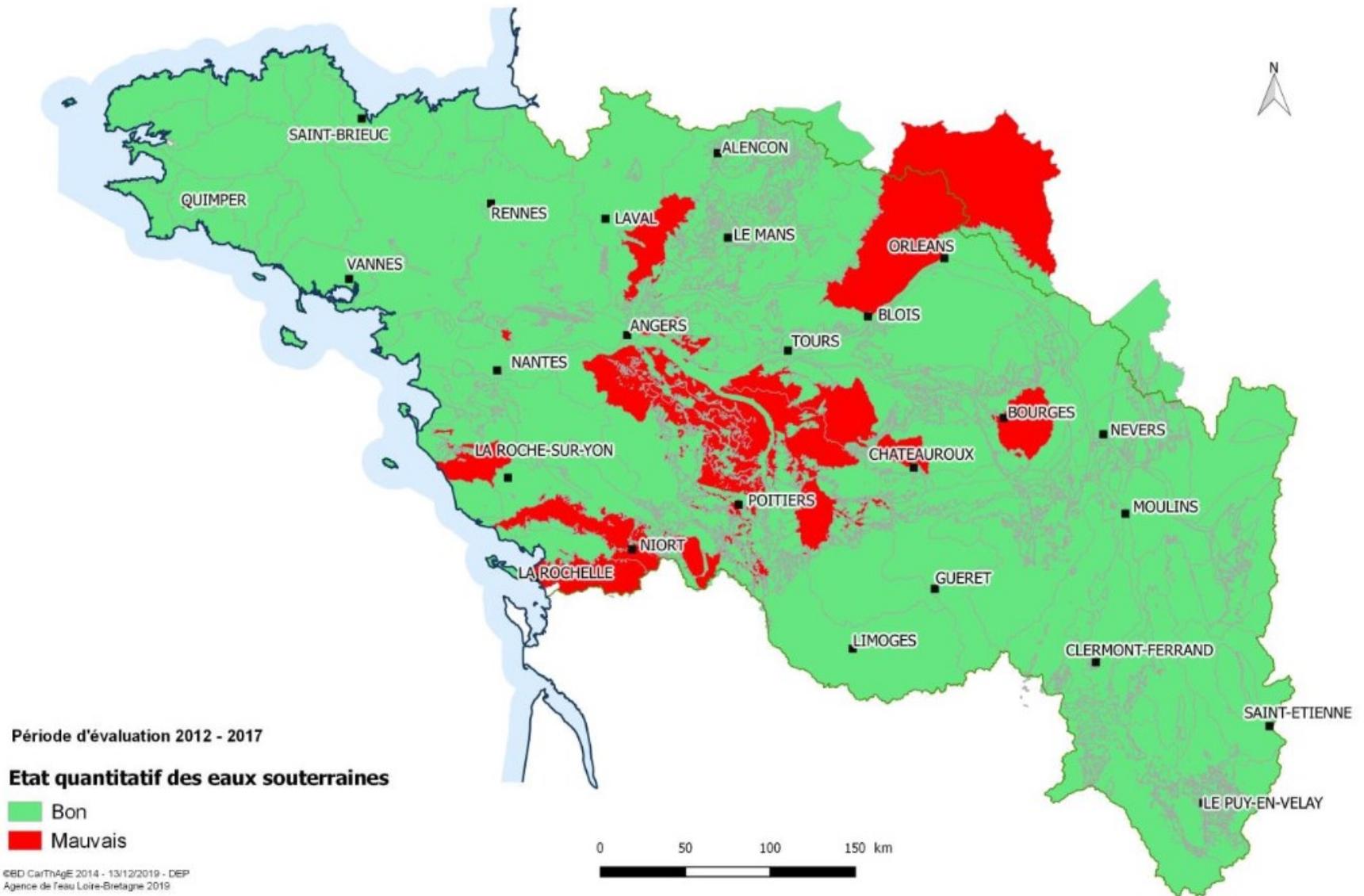
enjeu	n°action	titre action	MO	échancier	état avancement
C.4/ Assurer la protection, la gestion et la restauration des cours d'eau et des têtes de bassin versant	C.4.1	Identification et caractérisation des têtes de bassin versant	EPTB	2019-2020	
	C.4.2	Elaboration plan d'action sur les têtes de BV, en lien avec ZH et ZEC prioritaires, cours d'eau diagnostiqués dans les CTMA	EPTB EPCI	2021-2022	
	C.4.3	Diagnostic des cours d'eau non expertisés (chevelu l'amont du BV EIL, CE rive gauche de la Laïta)	EPCI	2019-2022	
	C.4.4	Identification des secteurs prioritaires pour des opérations de restauration hydromorphologique	EPCI EPTB	2021-2022	
	C.4.5	Réalisation des opérations de restauration hydromorphologique via les CTMA et CT multithématiques	EPCI	2019-2024	
	C.4.6	Entretien durable et restauration de la ripisylve	EPCI	2019-2024	
	C.4.7	Suppression du piéinement des berges par le bétail et suppression des points d'abreuvements dans les cours d'eau	EPCI	2019-2024	
C.5/ Assurer la protection, la gestion et la restauration des zones humides	C.5.1	Identification des principes d'action à mettre en œuvre pour assurer la préservation et la gestion des ZH	EPTB	2019-2021	
	C.5.2	Elaboration programme de gestion et de restauration des ZH impliquant les propriétaires et usagers des parcelles	EPTB EPCI	2020-2022	
	C.5.3	En amont des projets pouvant avoir un impact sur les écosystèmes aquatiques : implication de la structure porteuse	EPTB	2019-2024	
	C.5.4	Recensement des mesures compensatoires prescrites et suivi de leur mise en œuvre	EPTB	2019-2024	
C.6/ Mieux connaître la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques	C.6.1	Acquisition connaissances / espèces patrimoniales inféodées aux Milieux Aquatiques ou concernées par un plan national d'action	EPTB EPCI	2020-2024	
	C.6.2	Suivi des espèces piscicoles - Indices abondances Saumon Anguille - Comptage frayères Saumon Lamproie marine	EPCI/AFB/FDPPMA	2019-2024	
	C.6.3	Sensibilisation à la biodiversité aquatique	EPCI EPTB	2021-2024	
C.7/ Mettre en place un protocole de suivi et de limitation des espèces exotiques envahissantes liées aux milieux aquatiques	C.7.1	Etat des connaissances, identification des acteurs et des outils de suivis existants	EPTB	2021	
	C.7.2	Identification des espèces présentes, évaluation du niveau d'enjeu pour chacune	EPTB EPCI	2020-2022	
	C.7.3	Elaboration d'un plan d'action si besoin	EPCI	2022-2024	
	C.7.4	Centralisation des données et coordination de la méthodologie pour les interventions des EPCI	EPCI	2022-2024	
C.8/ Améliorer les connaissances, la prise en compte et la gestion du sol	C.8.1	Protection des sols dans les documents d'urbanisme	EPCI	2019-2024	
	C.8.2	Aide au stockage de carbone et d'eau dans le sol par une méthodologie et des actions à définir	EPCI	2020-2024	
D.1/ Améliorer et centraliser la connaissance	D.1.1	Exploitation et suivi des principaux paramètres de qualité dans le cadre du tableau de bord de suivi du SAGE	EPTB	2019-2024	
	D.1.2	Etude de la pertinence et de la faisabilité de mettre en place des suivis de surveillance ou opérationnels (avant-après travaux)	EPTB	2021-2022	
D.2/ Identifier les sources de pollution des eaux à l'échelle du BV	D.2.1	Mise à jour continue des points de rejets problématiques et élaboration d'un plan d'action ambieux pour les supprimer	EPCI	2019-2024	
	D.2.2	Identification des zones de vulnérabilité à l'érosion	EPTB	2022	
	D.2.3	Elaboration et mise en œuvre des zonages et schémas directeurs des eaux pluviales	EPCI	2019-2021	
D.3/ Limiter les risques d'érosion et transferts de pollution en ayant une action sur le sol	D.3.1	Préconisation d'action de réduction de l'érosion et des ruissellements sur les zones à enjeu	EPTB EPCI	2022-2024	
	D.4.1	Accompagnement des collectivités dans l'arrêt de l'utilisation des phytos, le développement des alternatives	EPTB	2019-2024	
D.4/ Promouvoir les alternatives à l'usage des produits phytosanitaires	D.4.2	Sensibilisation des particuliers et professionnels aux alternatives aux pesticides	EPTB	2019	
	D.4.3	Suivi de l'observatoire des ventes de produits phytosanitaires (Objectif plan Ecophyto2= -50% en 2025)	EPTB	2019-2024	
	D.4.4	Suivi des schémas directeurs (assainissement et eaux pluviales) avec logique de gestion intégrée et alternative	QC LA	2019-2024	
E.1/ Actualiser le profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta	E.1.1	Mise en place suivis complémentaires - Modélisation sources de contamination - Identification hiérarchisation sources pollutions	EPTB	2018-2019	
	E.1.2	Actualisation des profils de baignade des plages si nécessaire	Guidel et Clohars	2019-2024	
	E.1.3	Mise en œuvre des actions identifiées	Tout acteur	2019-2024	
E.2/ Réduire les sources agricoles de pollution bactériologique	E.2.1	Valorisation actions / opération pilote Dourdu - promotion aides / alternatives aux abreuvements directs dans les cours d'eau	EPTB QC LA	2019-2024	
	E.2.2	Réduction des risques d'érosion et transferts de pollution en ayant une action sur le sol : méthodologie avec les acteurs	EPTB	2019-2024	
E.3/ Mettre en œuvre les travaux identifiés au niveau de l'assainissement	E.3.1	Mise en œuvre des schémas directeurs (assainissement et eaux pluviales) avec logique de gestion intégrée et alternative	QC LA	2019-2024	
	E.3.2	Diagnostic complet ANC non conformes (dont sans rejet direct au milieu) afin d'identifier et quantifier leur impact sur le milieu	QC LA	2019-2020	
	E.3.3	Mise en œuvre des travaux si nécessaire	QC LA	2019-2024	
E.4/ Suivre le phénomène d'eutrophisation en sortie d'estuaire	E.4.1	Suivi de l'évolution des flux d'azote aux exutoires : actualisation et traitement des données à l'aide de l'outil Macroflux	EPTB	2019-2024	
	E.4.2	Suivi des données CEVA sur l'évolution des surfaces couvertes par les ulves	EPTB	2019-2024	
E.5/ Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'estuaire	E.5.1	Réalisation 2 <sup>ème</sup> campagne de pêche scientifique pour conforter l'indicateur « poissons » : Identification suites à donner	AELB scientifiques	2020-2022	
	E.5.2	Exploitation des données sur le phytoplancton (toxique et eutrophisation)	EPTB	2019-2024	
	E.5.3	Mise en place d'un suivi sur les coquillages (métaux lourds, PCB, EColi, salmonelle)	EPTB	2018-2020	
E.6/ Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique de l'estuaire	E.6.1	Diagnostic des affluents rive G	LA	2018-2019	
	E.6.2	Etude de l'opportunité et faisabilité d'une gestion de la ripisylve et des embâcles en lien avec les usages	QC LA	2020-2021	
	E.6.3	Mise en œuvre d'actions selon les besoins identifiés par les études	EPTB QC LA	2021-2024	
F.1/ Améliorer la connaissance sur le rôle socio-économique de l'eau	F.1.1	Evaluation socio-économique de la stratégie pour l'eau sur le territoire EIL	EPTB	2018-2019	
	F.1.2	Mise en place d'une base de données pour le suivi des usages de l'eau	EPTB	2020-2024	
F.2/ Installer la CLE comme acteur incontournable sur les sujets « eau et économie »	F.2.1	Définition collective d'une méthodologie permettant à la CLE de se positionner sur les dossiers importants	EPTB	2019-2020	
	F.2.2	Sensibilisation de l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire sur la nécessité de placer l'eau au cœur de l'économie	EPTB	2019-2024	
F.3/ Travailler sur la valorisation du territoire en bon état	F.3.1	Sensibilisation autour des services rendus par l'environnement et coûts environnementaux	EPTB	2019-2024	
	F.3.2	Identification des alliances (transversalité au sein des collectivités et au niveau des acteurs)	EPTB	2019-2024	
	F.3.3	Construction d'un argumentaire collectif à porter	EPTB	2019-2024	
	F.3.4	Identification des acteurs économiques qui ont un lien fort avec le territoire et les rivières pour initier une démarche pilote	EPTB	2019-2024	
	F.3.5	Identification des outils de valorisation : labels, RSE des entreprises, images de marque...	EPTB	2019-2024	
G.1/ Créer une structure de planification	G.1.1	Mise en place structure / missions planification et coordination / gestion eau BVEIL et ITEM 1 - études	EPCI	2019	
G.2/ Animer le SAGE en référence à son territoire	G.2.1	Validation du programme d'actions stratégique pluri-annuel adapté aux évolutions des enjeux du territoire	EPTB	2019	
	G.2.2	Optimisation de la capacité de suivi-évaluation du SAGE - Elaboration d'un tableau de bord pour le suivi du PASE-SAGE	EPTB	2019-2024	
	G.2.3	Diversification des champs d'actions, des types de projets et des partenariats	EPTB	2020-2024	
	G.2.4	Porter à connaissance annuel en CLE des programmes d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) du ressort de l'Etat	EPTB	2019-2024	
	G.2.5	Porter à connaissance annuel des infractions au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques	EPTB	2019-2024	
G.3/ Assurer la légitimité politique et juridique de la CLE	G.3.1	Association le plus en amont possible de la CLE sur les dossiers pour éviter les conflits	EPTB	2019-2024	
	G.3.2	Elaboration collective d'une méthodologie pour identifier les dossiers majeurs (ICPE, IOTA...) sur lesquels échanger	EPTB	2019-2021	
G.4/ Assurer la cohérence des programmes et des actions	G.4.1	Identification des besoins et de la plus-value de l'EPTB sur les actions orphelines	EPTB EPCI	2019-2021	
	G.4.2	Veille active des projets le plus en amont possible de leur élaboration	EPTB EPCI	2019-2024	
	G.4.3	Optimisation et mutualisation COPIL entre EPCI et CLE - EPTB (GT MAZH devenant COPIL des CTMA?)	EPTB EPCI	2020-2024	
	G.4.4	Priorisation des secteurs d'intervention et hiérarchisation des actions	EPTB EPCI	2019-2020	
H.1/ Définir et mettre en place une stratégie globale de sensibilisation	H.1.1	Elaboration d'un plan d'action stratégique (identification thématiques à traiter, besoins, cibles et outils à mobiliser)	EPTB	2021	
	H.1.2	Mise en œuvre des actions identifiées	EPTB	2022-2024	

non démarrée	
en cours	
réalisée	
sans information	

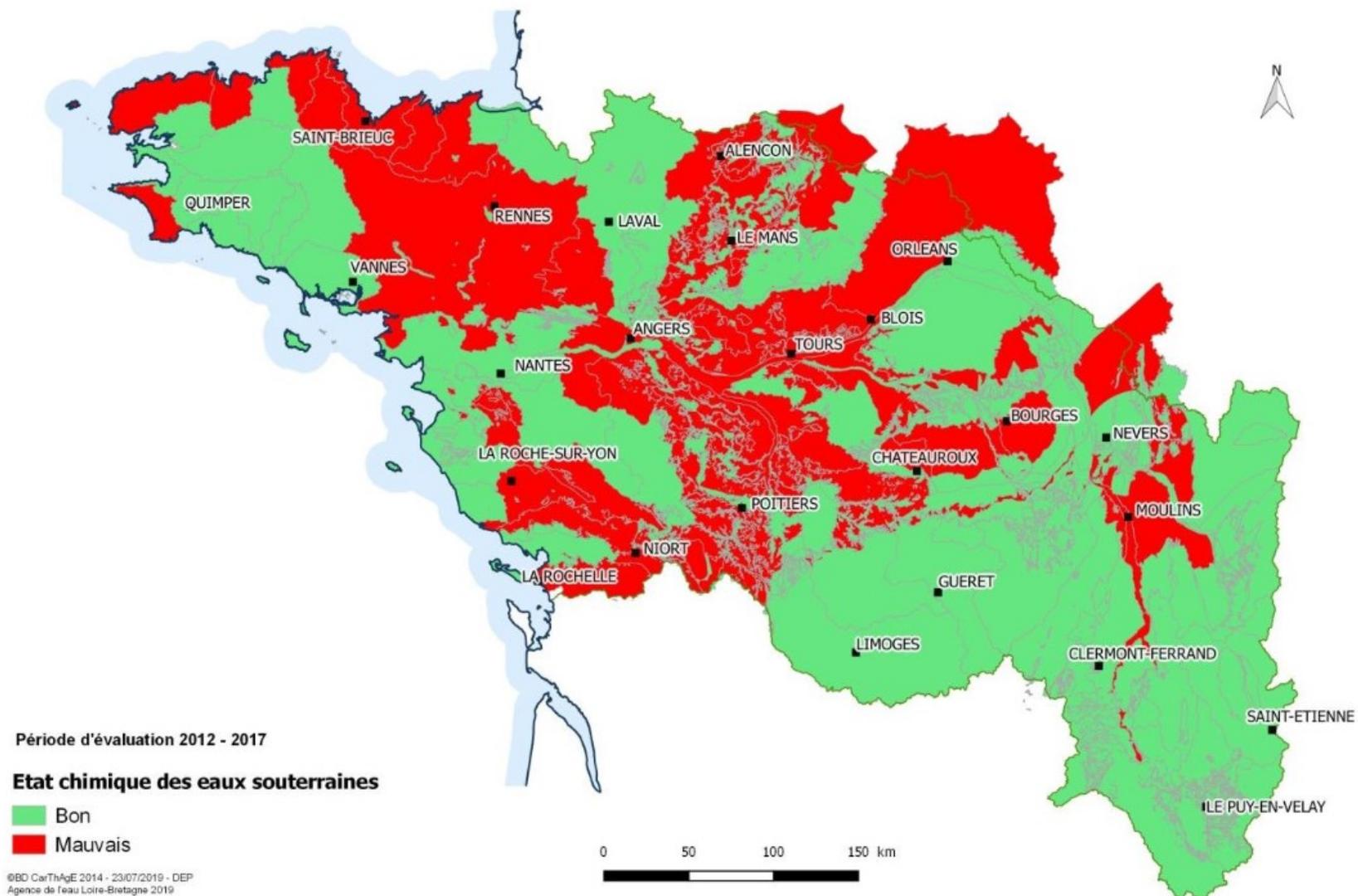
Carte 34 - État écologique 2017 des cours d'eau – 2015-2017



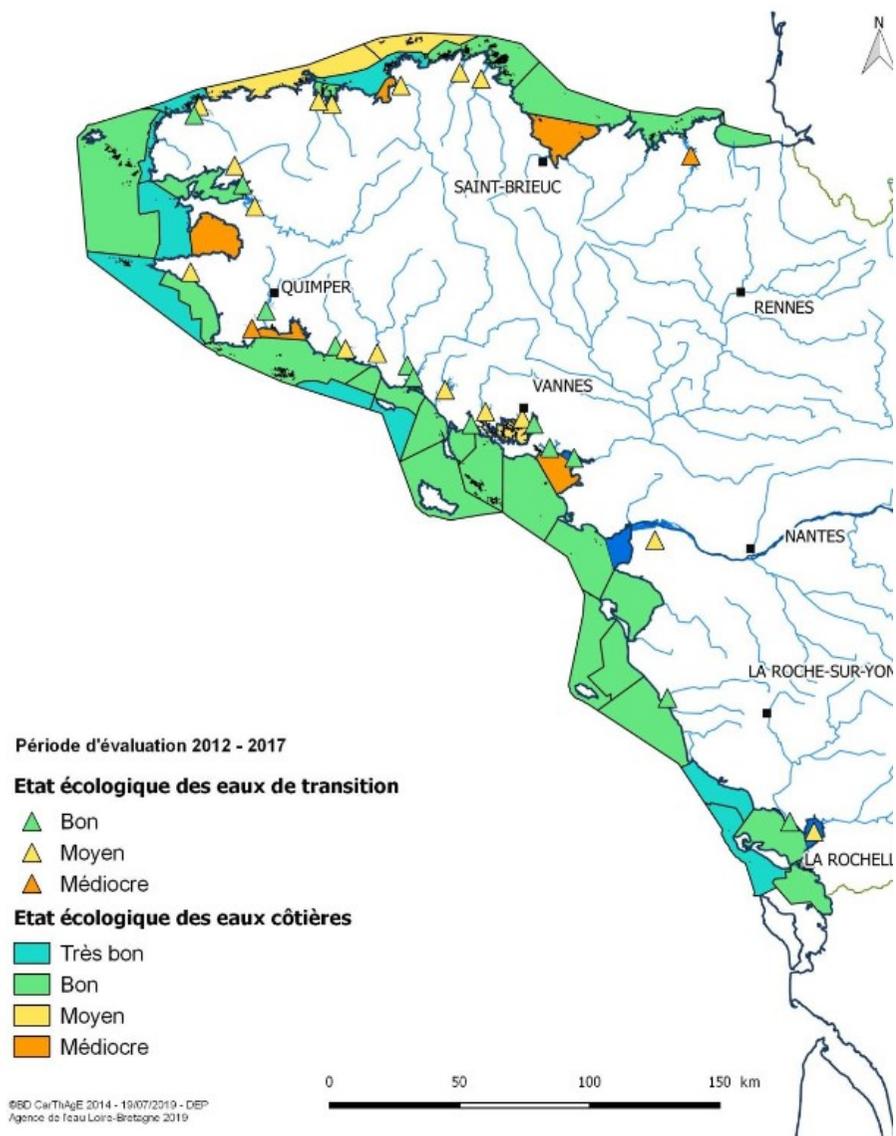
## Carte 44 - État quantitatif 2017 des eaux souterraines – 2012-2017



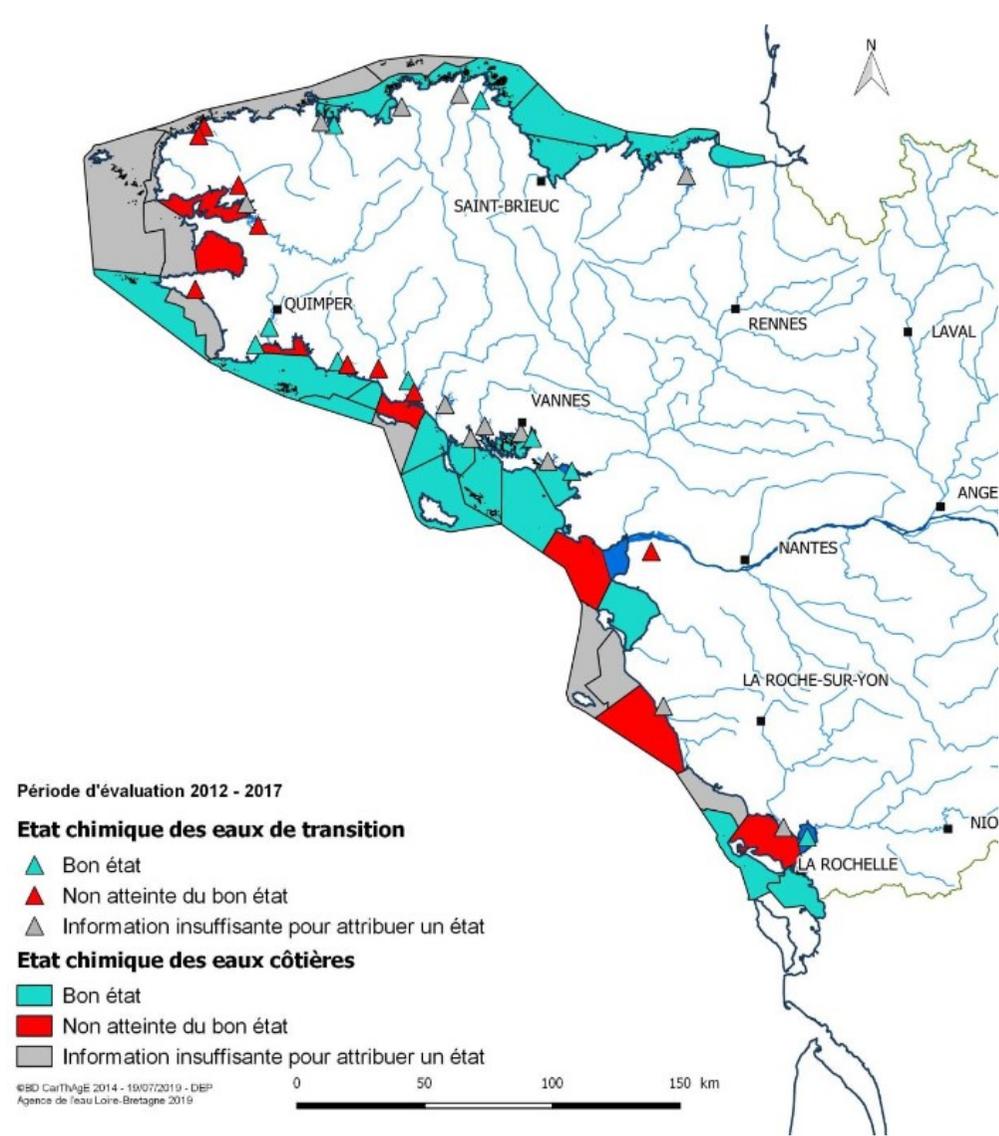
Carte 45 - État chimique 2017 des eaux souterraines – 2012-2017



Carte 50 - État écologique 2017 des eaux littorales – 2012-2017



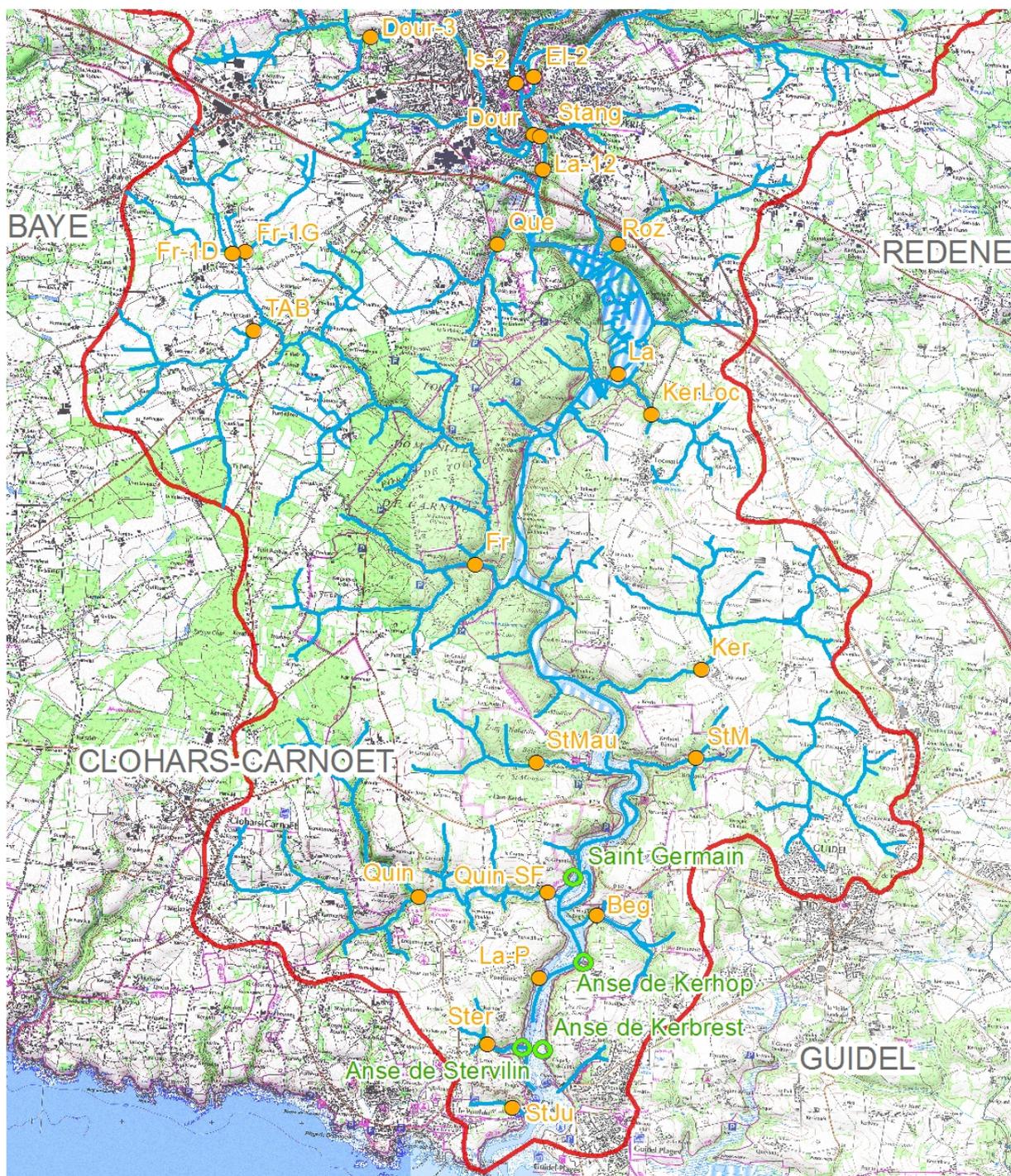
Carte 53 - État chimique des eaux littorales (avec les molécules ubiquistes) – 2012-2017



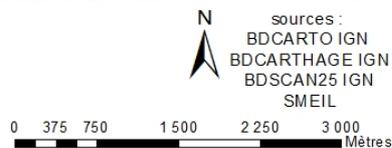
LOCALISATION DES STATIONS 2020 DU RÉSEAU DE SUIVI « BACTERIOLOGIE » DU SMEIL



Réseau de suivi bactériologique du SMEIL  
Année 2020



- Station "Eau"
- Station "Huîtres"
- Réseau hydrographique principal
- Limite du bassin versant



Chemin : S:\10-NASIDONNEES\SIG\CARTO\ENJEU\_5\réseau\_suivi\_bacterio\_SMEIL\_2019-2020.mxd

Date : 23/01/2020